

GAUSSIN SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 21.136.981,20 Euros
Siège social : 11, Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
70400 HÉRICOURT
676.250.038 RCS VESOUL

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE
du 27 mai 2020
RAPPORT DE GESTION CONTENANT
LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE
COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019*

1	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN.....	2
2	PARTICIPATIONS CONSOLIDEES.....	2
3	ACTIVITÉ DU GROUPE.....	4
4	PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS.....	12
5	FILIALES ET PARTICIPATION	21
6	SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE.....	21
7	FACTEURS DE RISQUES	23
8	EFFECTIF SALARIE MOYEN DU GROUPE	32
9	ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	32
10	EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS	33
11	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX.....	35
12	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	41
13	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	41
14	AUTRES INFORMATIONS.....	41
15	RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	49

1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE GAUSSIN

Bien que le Groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R.233-16 du Code de commerce, à savoir :

- total du bilan : 24 millions d'euros,
- montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros,
- effectif moyen : 250 salariés,

il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Euronext Growth. Le périmètre et les méthodes de consolidation, retenus en fonction des critères d'usage, suivant que les filiales sont soit sous contrôle exclusif, soit sous contrôle conjoint, soit sous influence notable, sont les suivants :

société mère consolidante		critères de consolidation				
		contrôle exclusif			intégration globale	
		contrôle conjoint			intégration proportionnelle	
		influence notable			mise en équivalence	
GAUSSIN SA						
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	BATTERIE MOBILE				Intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	99,58%	LEADERLEASE				intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 7		intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 8		intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI HALL 9 Bis		intégration globale
		<i>LEADERLEASE détient</i>	99,90%	SCI GDS VERGERS		intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	100%	DOCK IT PORT EQUIPMENT				intégration globale
<i>GAUSSIN SA détient</i>	44,32%	METALLIANCE				mise en équivalence
		<i>METALLIANCE détient</i>	100%	TRIANGLE SERVICES INDUSTRIES		mise en équivalence

2 PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

L'activité de chacune des sociétés mentionnées au périmètre de consolidation est rappelée succinctement ci-après :

2.1 GAUSSIN SA– intégration globale

Société consolidante, entreprise industrielle dont l'activité historique est constituée par la fabrication et la vente de véhicules de manutention de biens lourds et volumineux (automoteurs, remorques industrielles) fabriqués à demande en fonction de cahiers des charges spécifiques à chaque client. Cette activité à la demande est désignée « MTO - Made To Order » dans le présent rapport.

La société a développé ces dernières années des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. GAUSSIN SA bénéficie d'une forte notoriété sur

quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility.

2.2 LEADERLEASE – intégration globale

Société ayant pour objet la détention indirecte d'un parc foncier par ses filiales SCI Hall 7, SCI Hall 8, SCI Hall 9bis et SCI Grand Vergers.

Les détentions foncières concernent les bâtiments industriels occupés par GAUSSIN SA à Héricourt (70400). En 2014, la SCI Grands Vergers a acheté un terrain de 4 hectares à Héricourt situé « aux Guinnottes » pour construire un site de démonstration pour les matériels conçus par le groupe GAUSSIN.

La société LEADERLEASE a pour objectif de proposer à la vente et à la location les produits construits par le Groupe GAUSSIN. Elle a été sortie de la cote le 13 mars 2018.

2.3 DOCK IT PORT EQUIPMENT– intégration globale

Société dénommée GAUSSIN ASIA lors de sa constitution, filiale à 100% de GAUSSIN SA, de droit singapourien, créée en mai 2010 comme tête de pont du développement commercial du groupe en Asie.

2.4 METALLIANCE – mise en équivalence

Société industrielle établie à Saint-Vallier en Saône et Loire, avec laquelle GAUSSIN a établi une collaboration industrielle dans le domaine de la fabrication d'éléments entrant dans la construction des automoteurs GAUSSIN SA.

Les échanges industriels et commerciaux entre le groupe GAUSSIN et METALLIANCE se font aux conditions d'usage du marché et l'information financière porte exclusivement sur le montant des échanges facturés entre entreprises liées.

En avril 2019, la société GAUSSIN est entrée en négociation exclusive pour le rachat d'un bloc majoritaire d'actions de la société METALLIANCE. Un contrat d'acquisition a été signé le 30 janvier 2020, ce qui portera la participation de la société GAUSSIN à 95,75 % du capital de la société METALLIANCE.

La date d'effet a été fixée au plus tard au 31 juillet 2020 et est subordonnée à la levée des conditions suspensives :

- L'obtention de la confirmation du maintien des concours apportés par les banques de la société METALLIANCE et de sa filiale, la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE ;
- L'obtention par GAUSSIN des financements nécessaires à cette acquisition.

A l'issue de cette acquisition l'activité de METALLIANCE serait alors consolidée en intégration globale au sein du groupe GAUSSIN.

Le rapprochement entre GAUSSIN et METALLIANCE, une fois effectif, permettrait de réaliser des synergies fortes sur les marchés des équipements mobiles et autour des technologies de batteries électriques et véhicules autonomes, de renforcer la présence à l'international et de développer et optimiser les capacités industrielles des deux sociétés. GAUSSIN et METALLIANCE présentent une grande complémentarité des savoir-faire, des moyens d'étude et de réalisation. Pour GAUSSIN, cette acquisition renforcera sa stratégie de croissance par l'apport de marques iconiques à la rentabilité établie depuis de nombreuses années. En effet, avec 7 marques reconnues et plus de 700 véhicules en opération à travers le monde, METALLIANCE propose des solutions personnalisées et innovantes en Europe, Russie, Etats-Unis et Moyen-Orient à travers son réseau de 10 distributeurs. La société est notamment l'inventeur du Train Sur Pneus et du Véhicule Multi Service, utilisés pour la construction et la rénovation de tunnels. METALLIANCE a par exemple placé des équipements pour les travaux des métros de Londres, Los Angeles, San Francisco, Sao Paulo, le Caire et Sydney et est actuellement présente sur les chantiers du futur métro du Grand Paris avec notamment des Trains Sur Pneus Full Elec.

2.5 BATTERIE MOBILE– intégration globale

Société orientée vers la recherche et développement, dont le capital est détenu à 100% par GAUSSIN SA.

L'objet social de BATTERIE MOBILE porte sur la recherche et développement, la réalisation et la commercialisation de moteurs électriques, hydrogènes ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les

techniques des batteries ou de la pile à combustible, pouvant ainsi soit compléter, soit substituer l'offre de motorisations thermiques proposée par GAUSSIN sur ses véhicules.

Dans le cadre de son activité de R&D, BATTERIE MOBILE a conclu un partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). A ce titre, BATTERIE MOBILE a intégré des nouvelles compétences afin de pouvoir disposer à terme, du savoir-faire développé par le CEA et ainsi être capable d'industrialiser ces nouveaux produits.

3 ACTIVITÉ DU GROUPE

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux Portuaires et Aéroportuaires, la Logistique et les Smart Cities. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Postal, Parcel & Airport Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, Bluebus dans le transport de personnes et Hyperloop dans le domaine de la logistique.

Au cours des dernières années, le Groupe a complété son offre, en développant en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (« CEA »), un système de motorisation modulable reposant sur des batteries interchangeables fonctionnant soit à l'électricité, soit à l'hydrogène, ainsi qu'un véhicule autonome.

Les investissements en R&D ont permis au Groupe GAUSSIN de proposer aujourd'hui des solutions globales de manutention.

GAUSSIN a développé ces dernières années une nouvelle gamme de véhicules et logiciels destinés à 4 secteurs d'activité en pleine croissance : les secteurs portuaire, aéroportuaire, les centres logistiques et les villes intelligentes « smart cities ».

Les différentes technologies développées, brevetées et reconnues suscitent un intérêt grandissant chez les grands acteurs de chacun de ces secteurs et GAUSSIN participe actuellement à différents appels d'offre internationaux.

La baisse du coût de revient des batteries, combinée à une prise de conscience mondiale de l'importance d'adopter à court terme des actions concrètes pour diminuer les émissions de CO₂, positionne GAUSSIN dans une période favorable à un développement rapide des ventes. L'automatisation des flux pour améliorer la sécurité et garantir une productivité est également un enjeu majeur au sein des différents secteurs d'activité de GAUSSIN, impactés par l'expansion du e-commerce.

L'objectif de Gaussin est de changer de dimension dès 2020 en développant rapidement les ventes à l'international par :

- L'accompagnement des « Key Account » sur l'ensemble de leurs sites dans le monde,
- Les partenariats signés en 2019 et d'autres en cours de négociations.
- La poursuite du modèle des ventes de licences de différents véhicules et logiciels à très fort potentiels sur différents territoires internationaux,
- Le développement de nouveaux canaux de distribution,
- Une nouvelle communication commerciale dès le 1er trimestre 2020 avec la mise en place de nouveaux outils destinés à accroître la notoriété des solutions GAUSSIN à l'international.

GAUSSIN a également l'ambition de finaliser en 2020 la création du « Consortium Hydrogène » avec des partenaires et clients internationaux permettant de financer les projets de Recherche et Développement de la version « hydrogène » de ses véhicules logistique et portuaire.

GAUSSIN SA est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 16/06/10. Les actions GAUSSIN SA sont cotées, depuis le 20/07/12, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public) selon Prospectus portant le Visa AMF n°12-360 en date du 17/07/12.

3.1 Activité industrielle

L'activité industrielle du groupe GAUSSIN est segmentée en 4 gammes :

1. L'activité Logistique
2. L'activité Portuaire
3. L'activité Aéroportuaire
4. L'activité Smart Cities

Le chiffre d'affaires 2019, se répartit entre les quatre secteurs d'activité comme suit :

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			En K€	En %
Chiffre d'affaires	7 308	3 551	3 757	51%
Dont équipements LOGISTIQUE (ATM)	5 841	1 594	4 247	73%
Dont équipements PORTUAIRES (ATT)	222	994	154	69%
Dont Prestation de services	1 148	963	185	16%
Dont Autres	96		96	100%

L'activité **Logistique** correspond à la conception et à la fabrication de véhicules totalement électriques dédiés à la manutention des remorques, semi-remorques et swap body (container sur pieds) sur des plateformes logistiques.

Ces véhicules permettent de remplacer un tracteur routier sur site, afin de libérer celui-ci pour des activités de transport sur longues distances et cible principalement le secteur de l'industrie, de la distribution, de la logistique et des transports.

Cette activité intègre aussi le secteur dit MTO (Make to Order) qui correspond à une activité liée à la conception et à la fabrication de machine pour le transport de charges lourdes (+ 500 tonnes), selon les spécifications techniques demandées par le client.

Le marché de la logistique est en pleine expansion dans le monde du fait du développement de la globalisation des échanges commerciaux et du e-commerce.

La gamme de véhicules composé de tracteur de parc l'ATM, l'ABSM et le TSBM permet de couvrir l'ensemble des fonctions recherchées par les opérateurs de centres logistiques avec le transport de tous types de remorques, semi-remorques et swap bodies (container su pied).

La gamme est exclusivement électrique et disponible avec différents niveaux de conduite autonome afin de répondre aux contraintes des opérateurs en termes de respect de l'environnement, de productivité, de disponibilité, de réduction d'erreur et d'amélioration de la sécurité.

L'activité **Portuaire** correspond à la conception et à la fabrication de véhicules destinés au transport horizontal de containers entre les zones de quai et les zones de stockage dans les terminaux portuaires à containers.

Il s'agit principalement de tracteurs électriques attelés à des remorques portuaires ou des véhicules « tout en un » de type AGV Automated Guided Vehicle.

Le marché portuaire est également en pleine expansion du fait du développement de la globalisation des échanges, de la poursuite du développement des nouveaux marchés émergents, des nouvelles liaisons comme la nouvelle route de la soie et du e-commerce.

L'activité portuaire connaît un taux de croissance régulier depuis plusieurs années et devrait continuer de croître sur la période 2018-2025 avec une croissance moyenne estimée de 4,4% passant de 793 millions de TEU (équivalent containers 20 pieds) transportés par an à 973 millions en 2023 selon Drewry.

Source : <https://www.drewry.co.uk/news/container-terminal-utilisation-rates-to-rise-and-big-seven-premier-league-of-operators-emerges>

La gamme de tracteurs portuaires (combinaison tracteur-remorque) et d'AGV (tout en un) permet de couvrir l'ensemble des configurations de port et permet de transport de tout type de containers.

La gamme composée de l'APM75T, de l'AGV PERFORMANCE et de l'AIV REVOLUTION est exclusivement électrique et disponible avec différents niveaux de conduite autonome afin de répondre aux contraintes des opérateurs en termes de respect de l'environnement, de productivité, de disponibilité, de réduction d'erreur et d'amélioration de la sécurité.

L'activité **Aéroportuaire** correspond à la conception et à la fabrication de véhicules dédiés à la manutention de conteneurs à bagages ou de palettes cargo dans le domaine aéroportuaire en sous-terrain, dans un terminal cargo ou au sol à proximité des aires de stationnement des avions.

Le secteur aéroportuaire pour le transport des passagers est en croissance depuis plusieurs années et devrait continuer de croître dans les prochaines années.

Selon l'Association internationale du transport aérien, en abrégé AITA (International Air Transport Association, IATA), le nombre de passager transportés en 2018 était de 4.4 Milliards, en hausse de 6.9% par rapport à 2017.

Source : <https://www.air-journal.fr/2019-08-01-le-transport-aerien-en-2018-selon-liata-5214106.html>

La nouvelle gamme de véhicule aéroportuaire est en rupture technologique avec les équipements actuels.

Le transport de bagages et de palette cargo est actuellement réalisé par un système constitué d'une combinaison de « tug and dollies » (tracteur + train remorque) sur lequel sont positionné les différents type d'ULD (containers contenant les bagages) ou les palettes cargo unitairement dans le sens de la longueur créant ainsi des convois unitaires pouvant atteindre plus de 22 mètres de long et limité à une vitesse de roulage de 15km/h.

La gamme AAT est constituée de véhicules pouvant transporter 4, 6 ou 8 ULD avec un système « tout en un » permettant un positionnement des ULD et palettes Cargo en paire dans le sens de la largeur réduisant de moitié la longueur d'un convoi pour la même quantité de marchandises avec une vitesse plus de 2 fois supérieure pouvant atteindre 35 Km/h.

La gamme AAT est une réponse simple, efficace et immédiate aux aéroports connaissant une congestion importante au sol créée par les flux croissants de centaines de véhicules destinés aux transports de bagages, de marchandises, de nourriture, les véhicules destinés aux nettoyages, aux déplacements des avions et à la mobilité des passagers et du personnels.

La gamme AAT est exclusivement électrique et disponible avec différents niveaux de conduite autonome afin de répondre aux contraintes des opérateurs en termes de respect de l'environnement, de productivité, de disponibilité, de réduction d'erreur et d'amélioration de la sécurité.

Cette activité n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'activité **Smart Cities** correspond au développement d'une nouvelle solution de mobilité des personnes pour le « premier et dernier kilomètres » afin de connecter les transports principaux avec les destinations finales et origines.

La « smart city » ville intelligente est un nouveau concept de développement urbain. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services dont les nouveaux modes de transport.

Le Groupe GAUSSIN propose une solution intégrant une plateforme de bus existante de bluebus du Groupe BOLLLORE et un système de conduite en mode autonome sans infrastructure ou en mode manuel avec chauffeur.

Les applications principales sont les milieux privés ou structurés tels que les zones universitaires ou résidentielles, aéroports, ports et parcs industriels.

Les zones urbaines se développent rapidement à l'échelle mondiale, avec 60% de la population mondiale qui vivra dans des zones urbaines d'ici 2030, selon une étude des Nations Unies.

Source : https://www.un.org/en/events/citiesday/assets/pdf/the_worlds_cities_in_2018_data_booklet.pdf

Le bus électrique et autonome e-AB est basé sur une plateforme autonome éprouvée de bus homologué pour le transport public de Bluebus du Groupe Bolloré.

Contrairement aux navettes 6-8 places des concurrents dont la vitesse d'opération est limitée à 20 km/h, l'e-AB Gaussin possède une capacité d'accueil de 22 personnes et peut opérer à une vitesse de 50 km/h, permettant ainsi de réduire le coût du passager au kilomètre parcouru.

L'e-AB est équipée de batterie LMP®, Lithium tout solide qui se distingue par sa forte densité énergétique et sa sécurité d'utilisation.

BlueSolutions, partenaire de notre Groupe est aujourd'hui la seule entreprise au monde à maîtriser cette technologie composée de films Lithium Métal, et d'une électrolyte Polymère solide qui apporte à ces batteries des avantages compétitifs essentielles.

Depuis 2011, elle a prouvé sa fiabilité et sa robustesse, au travers des 300 millions de kilomètres parcourus avec ses services d'autopartage à travers le monde, ses bus électriques et ses nombreuses installations off-grid et on-grid de stockage d'énergie.

Cette activité n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Avantages compétitifs techniques généraux

Les véhicules de la nouvelle gamme de produits Gaussin ont été codéveloppé avec les leaders de chaque secteur d'activité dans lequel Gaussin opère.

Une attention particulière a été portée sur l'ergonomie du poste de conduite, l'accessibilité à la cabine, aux différentes fonctions du tableau de bord et à la maniabilité.

Les véhicules Gaussin sont exclusivement disponible en version électrique afin de répondre au besoin confirmer de solutions respectueuses de l'environnement.

Les véhicules électriques Gaussin permettent un retour sur investissement rapide comparé aux véhicules traditionnels diesels des concurrents du secteur grâce à la baisse continue du prix des batteries depuis plusieurs années et des gains significatifs sur les coûts opérationnels d'énergie et de maintenance apporté par l'architecture électrique.

Gaussin a développé une gamme de véhicules modulaires avec approche unique d'architecture basée sur le principe d'une **plateforme standard « le skateboard »** sur lequel s'adapte des fonctions et sous-ensemble de différentes tailles et puissances pour répondre aux applications de transport de marchandises dans les secteurs logistiques, portuaires et aéroportuaires.

Ce principe technique permet de réduire le nombre de références, de générer économies d'échelles importante, de simplifier l'organisation industrielle et le service après-vente.

La conception « agnostique » du Powerpack batterie permet d'intégrer tous type de batterie, sans distinction de chimie ou de fournisseurs grâce au savoir-faire historique de Gaussin issu à l'origine du partenariat avec le CEA initié il y a 8 ans.

Les Powerpacks sont disponible en version à recharge ultra-rapide (moins de 12 minutes) ou en swap (système breveté de remplacement en moins de 3 minutes d'un Powerpack batterie vide par un Powerpack rechargé).

Ces 2 technologies évitent l'immobilisation du véhicule et permettent un taux d'utilisation proche de 100%.

Les véhicules Gaussin sont disponible avec **différents niveaux de conduite autonome** et sont par conception, pré-disposés pour évoluer vers les différents niveaux d'autonomie supérieure.

Différents systèmes d'aide à la conduite sont proposés en option jusqu'au système complet de navigation naturelle sans infrastructure permettant de s'affranchir totalement du chauffeur pour des applications spécifiques.

3.2 Activité licence

Le Groupe GAUSSIN développe depuis 2018 un nouveau business model en concédant des licences. Cette stratégie doit permettre au Groupe GAUSSIN de diffuser sa technologie, son savoir-faire beaucoup plus rapidement, en bénéficiant de l'expérience industrielle de ses partenaires. L'octroi de ces contrats de licences permet de valider le savoir-faire et les brevets du Groupe GAUSSIN dans le domaine des véhicules autonomes.

Le Groupe GAUSSIN a ainsi concédé en 2018, une licence à ST ENGINEERING LAND SYSTEMS (STELS), une société étrangère installée à Singapour portant sur l'utilisation des process de production, l'usage de la marque et brevets GAUSSIN pour un des véhicules composants la gamme portuaire, l'AGV PERFORMANCE FULL ELEC. Ce contrat d'une durée de vingt ans comprend un droit d'entrée payant et des redevances sur les ventes futures (royalties), avec la branche des systèmes terrestres de STELS, lui permettant de fabriquer, promouvoir, distribuer et commercialiser l'AGV FULL ELEC PERFORMANCE[®] à charge ultra-rapide à Singapour.

Le Groupe Gaussin a constaté un produit de 400 K€ lié à la première tranche du droit d'entrée dans ses comptes de l'exercice 2018. Un second versement de 2,4 M€ a été obtenu en mars 2019 suite à l'obtention par STELS d'un marché de 80 AGV pour équiper le Port de Singapour. Après la livraison des 2 premiers AGV par STELS, GAUSSIN percevra 1,2 M€ au titre de la licence. Ensuite, pendant la période de fabrication des AGV par STELS limitée à 20 ans, GAUSSIN ne percevra plus que les royalties basées sur le chiffre d'affaires réalisé par STELS avec les AGV.

Toujours dans cette optique de développement d'un nouveau business model, en septembre 2019, le Groupe GAUSSIN a octroyé 8 nouvelles licences (4 exclusives et 4 non-exclusives) pour une durée de 3 ans à STELS. Les quatre licences exclusives sont octroyées pour les territoires de l'Arabie Saoudite, de la Thaïlande, des Émirats Arabes Unis et de la Corée du Sud et les quatre licences non-exclusives pour les territoires de l'Indonésie, du Qatar, des Philippines et d'Oman.

Le Groupe GAUSSIN a concédé en juin 2019 une licence comprenant un droit d'entrée payant et une exclusivité sur le territoire du QATAR pour 2 ans, renouvelable à la société d'Etat QATAR RAILWAYS COMPANY. Cette licence porte sur le programme de gestion de flotte de véhicules autonomes FMP (Fleet Management Platform) pour des applications dans le secteur semi-privé, tels que le projet de Smart City Lusail, la Coupe du Monde 2022 de la FIFA, le transport entre les stations de métro et les stades, l'Université de Doha.

Sur l'exercice 2019, le Groupe GAUSSIN a ainsi comptabilisé 11,5 M€ de revenus de licence en produit d'exploitation au titre de la concession de licences portant principalement sur les droits d'entrées, les redevances sur les ventes futures (royalties) sont conditionnées à la prolongation du contrat avec QRC.

Ce nouveau business model permet au Groupe GAUSSIN d'augmenter la probabilité d'obtenir des contrats tout en diminuant ses charges et son besoin en fonds de roulement nécessaire pour financer le cycle de production.

Les revenus de licences sont comptabilisés en « autres produits d'exploitation » et se composent :

- De ventes de licences dont le revenu est constaté au moment où la licence est octroyée au client (remise de l'application sur le matériel du client) et que ce dernier peut en tirer la quasi-totalité des avantages lorsque, le contrat de licence transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle de GAUSSIN telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée,
- De royalties sur les ventes futures du licencié dont le revenu est constaté en fonction des ventes de l'année.

3.3 Principaux faits marquants de l'exercice

3.3.1 BOLLORE

En mars 2019, GAUSSIN a annoncé avoir conclu un contrat cadre avec le groupe BOLLORE avec un droit préférentiel pour l'APM 75T -100% électrique équipé du POWERPACK LMP de Blue Solutions jusqu'en 2025. Ce véhicule a été présenté au salon TOC de Rotterdam.

3.3.2 ST ENGINEERING LAND SYSTEMS (STELS)

GAUSSIN et STELS ont remporté, en mars 2019, un contrat pour 86 AGV FULL ELEC pour équiper le port de Singapour, dans le cadre du projet d'extension TUAS MEGAPORT. Le véhicule AGV PERFORMANCE 65 tonnes est un véhicule 100% autonome et 100% électrique. Le projet TUAS MEGAPORT vise à doter Singapour d'infrastructure portuaires de pointe qui permettra de doubler à moyen terme, ses capacités pour passer à 65 millions de containers (TEU) transportés par an puis, à terme, à 100 millions de containers. Au total, 2 000 AGV seront nécessaires pour la 1ère phase et des appels d'offres réguliers seront lancés sur une période de 10 ans.

3.3.3 UPS

En juin 2019, GAUSSIN a signé un contrat-cadre avec le géant américain du service postal UPS pour la fourniture de véhicules électriques dédiés aux centrales logistiques. Le contrat couvre l'ensemble des sites dans le monde. UPS a aussi commandé à GAUSSIN un véhicule ASBM « Automotive Swap Body Mover » dédié au transport de container « swap body » pour le site d'UPS de Londres.

3.3.4 ASBM (Automotive Swap Body Mover)

GAUSSIN a dévoilé l'ASBM-RR « Automotive Swap Body Mover Rail-Route » 100% électrique en juin 2019 à Rotterdam. Ce véhicule permet le chargement déchargement et le transport de caisses mobiles de toutes dimensions. Ce véhicule a une autonomie de 24/24 grâce à un temps de chargement de la batterie inférieur à 3 minutes. Il est équipé d'un dispositif complet de transfert latéral des caisses mobiles permettant un chargement et un déchargement complet des trains en moins de 3 minutes.

3.3.5 Dubaï World Challenge :

Le Groupe GAUSSIN a remporté, en octobre 2019, le concours mondial du véhicule et du transport autonome de personne (Dubaï World Challenge for self-driving transport) avec son nouveau bus autonome et 100% électrique dans la catégorie LEADER.

Le prix « Best Energy and Environmental Sustainability » est doté d'une récompense d'un million de dollars.

3.3.6 QFZA

En décembre 2019, GAUSSIN a décidé de créer une activité d'assemblage dans la nouvelle zone Franche du Qatar avec la constitution d'un centre d'excellence sur les batteries, l'hydrogène et les véhicules autonomes. Gaussin souhaite accompagner la vision nationale 2030 du Qatar articulée autour de quatre axes de développement - l'homme, le social, l'économie et l'environnement - et proposer ses solutions pour les applications portuaires, aéroportuaires, centres logistiques et la mobilité des personnes. De nombreux projets de grande envergure autour de ces quatre thématiques sont en cours et à venir au Qatar, tels que la création de différentes infrastructures pour la Coupe du Monde 2022 de la FIFA, de nouvelles smart cities, d'une extension de l'aéroport, d'un nouveau terminal portuaire et de nouveaux centres logistiques.

La localisation d'un site industriel en Zone Franche Régionale du Qatar va faciliter au Groupe Gaussin l'accès au marché local et régional et permettre d'optimiser sa chaîne logistique dans le cadre de son fort développement dans les pays du Golfe.

3.3.7 Augmentations de capital

Sur l'exercice 2019, GAUSSIN SA a réalisé plusieurs augmentations de capital d'un montant global de 3,2 M€ net de frais, afin de conforter ses fonds propres, de financer les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours et donner à la société les moyens pour honorer son carnet de commandes. Le détail de ces augmentations de capital est fourni au paragraphe 11.2.3 ci-après.

3.3.8 Test d'impairment

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) lorsque des indices de pertes de valeur ont été identifiés.

Le Groupe a mis en œuvre des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique (ou capitaux employés correspondant à la somme de l'actif immobilisé du Groupe et de son BFR)

conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). Les capitaux employés par le Groupe s'élèvent à 23,9 M€ à fin décembre 2019.

La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2019.

Dans le cadre des tests de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 décembre 2019 est de 12,2%, et le taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur la base des hypothèses retenues, une dépréciation complémentaire a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2019 à hauteur de 5 M€ au niveau de l'écart d'évaluation de BATTERIE MOBILE.

3.4 Principaux partenariats stratégiques

3.4.1 Partenariat avec SIEMENS

GAUSSIN et SIEMENS LOGISTICS ont signé en 2018 un contrat mondial exclusif sur 2 ans. Ce partenariat porte sur la distribution exclusive par Siemens des solutions AGV de Gaussin destinées au transport d'ULD (containers et palettes aéroportuaires).

L'AAT full elec Automotive Airport Transporter présenté dans le cadre du salon InterAirport à Munich en 2019 et l'AMDT full elec Automotive Multi-Directional Transporter sont 2 véhicules propres issus de la collaboration avec SIEMENS LOGISTICS et sont actuellement en phase d'appel d'offres et de préparation de tests dans de grands hubs aéroportuaires mondiaux.

3.4.2 Partenariat avec BOLLORE

BLUE SOLUTIONS et BOLLORE PORTS du Groupe BOLLORE ont signé en 2018 deux contrats de partenariat concernant l'intégration de la batterie LMP® de BLUE SOLUTIONS dans les véhicules GAUSSIN et le co-développement du véhicule APM 75T destiné au transport de containers en zone portuaire.

BOLLORE PORT opère 23 ports dans le monde et GAUSSIN a signé en 2019 un contrat cadre intégrant un droit préférentiel sur 7 ans et une 1ère commande pour le Port d'Abidjan dont la livraison est en cours.

GAUSSIN et BLUEBUS du Groupe BOLLORE ont également signé en 2019 un contrat de partenariat concernant l'autonomisation du bluebus 6 mètres avec lequel GAUSSIN a participé et remporté le concours mondial du véhicule autonome à Dubaï dans la « Catégorie Leader - Best Energy and Environmental Sustainability ».

3.4.3 Partenariat avec la société HYPERLOOP TT

GAUSSIN a signé en octobre 2019 un contrat exclusif sur 10 ans. Ce partenariat avec la société américaine HYPERLOOP TRANSPORTATION TECHNOLOGIES (HYPERLOOP TT) pour la fourniture de véhicules électriques et autonomes AIV HyperloopTT (Automotive Intelligent Vehicle) de GAUSSIN permettant l'acheminement et le transfert des containers dans les trains à sustentation magnétique qui circuleront dans un tube à 1 200 km/h.

3.4.4 Partenariat avec ST ENGINEERING LAND SYSTEMS (STELS)

GAUSSIN a signé, en novembre 2019, un contrat exclusif pour la distribution de la gamme STROBO sur 3 ans. Cet accord de distribution exclusif de la gamme de solutions de manutention logistique « STROBO » de ST ENGINEERING LAND SYSTEMS (STELS) pour la France, la Belgique, la Suisse, la Russie, la Turquie et le Moyen Orient et non exclusif pour le reste de l'Union européenne, excluant l'Italie.

En proposant un complément de gamme avec les solutions de véhicules et logiciels STROBO à ses clients existants, GAUSSIN souhaite élargir son portefeuille produits et logiciels à l'« Intralogistique ».

3.4.5 Partenariat Vasco

Le projet « Vasco » vise à développer le premier système 100% automatisé avec guidage sans infrastructure (sans aucun équipement au sol) pour le transfert de conteneurs dans les terminaux portuaires. Il vise également à démontrer l'efficacité du système en conditions réelles.

Une démonstration d'une flotte de véhicules AIV Révolution 100% autonomes et 100% électriques et équipés du système ADV (Autonomous Driving Vasco) a été réalisée en mai 2019 sur le Port de Dourges (Nord-Pas-de-Calais).

La phase projet de Recherche et Développement est dorénavant terminée et il passe en phase de commercialisation. L'AIV Révolution connaît un fort intérêt de la part des opérateurs de ports brown fields (ports existants) grâce à l'automatisation immédiate qu'il permet sans arrêter les opérations et sans installations d'infrastructure, combiné à une vitesse d'opération supérieure.

3.5 Positionnement stratégique

Le Groupe GAUSSIN a mis en place une stratégie de différenciation avec un positionnement unique sur ses 4 marchés grâce à des performances et fonctionnalités techniques qui permettent d'augmenter la productivité et la sécurité des opérations, de réduire les coûts d'exploitation tout en respectant l'environnement.

L'offre complète de batteries de nouvelles générations « fast charge » ou « fast swap » s'adresse à tous les profils d'utilisation et environnements. Le principe de ces batteries est exclusif au Groupe GAUSSIN, il permet de remplacer très rapidement une batterie vide par une batterie chargée.

La modularité des produits, l'évolutivité simple et rapide vers l'automatisation des produits et son système de navigation autonome sans infrastructure positionnent le Groupe GAUSSIN comme l'un des leaders technologique du marché avec des solutions innovantes, robustes et compétitives.

En complément d'une stratégie de positionnement sur des produits de haute-technologie plus propres et autonomes, la stratégie commerciale pour les prochains exercices sera portée par trois axes principaux que sont :

- Le renforcement de l'activité de licence de ses produits à des fabricants internationaux dans des marchés à fort développement ;
- L'extension de la gamme de produits sur le nouveau marché des « *smart cities* » par le développement et la commercialisation de bus électriques autonomes ; et
- En cas de finalisation du projet d'acquisition de la société Métalliance, le développement du groupe sur le marché des engins de logistique de chantiers du BTP et notamment tunneliers.

4 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 Méthode de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, l'information comparative est donnée au titre du bilan et du compte de résultat consolidé aux 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

4.2 Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	7 308	3 551
Revenus des licences	11 462	400
Chiffre d'affaires et revenus de licences	18 770	3 951
Autres produits d'exploitation	12 616	4 271
Produits d'exploitation	31 386	8 222
Achats consommés et charges externes	-16 749	-7 980
Impôts et taxes	-286	-173
Charges de personnel	-4 142	-5 147
Dotations aux amortissements et aux provisions	-15 362	-20 610
Autres charges d'exploitation	-204	-532
Résultat d'exploitation	-5 357	-26 220
Charges et produits financiers	-440	-513
Quote-part de résultats sur opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	-5 797	-26 733
Charges et produits exceptionnels	2 725	11 414
Impôts sur les résultats	0	996
Résultat net des entreprises intégrées	-3 073	-14 323
Quote-part dans les résultats sociétés mises en équivalence	246	457
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-68	-165
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 895	-14 030
Intérêts minoritaires	4	1
Résultat net part du groupe	-2 891	-14 030
Résultat par action (en euros)	-0,01	-0,09
Résultat dilué par action (en euros)	-0,01	-0,08

4.2.1 Produits d'exploitation

Au 31 décembre 2019, les produits d'exploitation consolidés, constitués du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, se sont élevés à 31.386 K€ contre 8.222 K€ au 31 décembre 2018.

Le chiffre d'affaires et les revenus de licences

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dont équipements LOGISTIQUE (ATM)	5 841	1 594
Dont équipements PORTUAIRES (ATT)	222	994
Dont Prestation de services	1 148	963
Dont Autres	96	
Chiffre d'affaires	7 308	3 551
Revenus de licences	11 462	400
Chiffre d'affaires et revenus de licences	18 770	3 951

Le chiffre d'affaires Logistique est constitué de la vente d'ATM, d'ASBM, d'automoteurs et de remorques standards.

Le chiffre d'affaires Portuaire est constitué de la vente à des véhicules autonomes et de remorques portuaires.

Les autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée (1)	2 862	-2 072
Production immobilisée (2)	2 311	2 555
Subvention d'exploitation (3)	876	1 726
Reprises de provision (4)	6 482	1 728
Transferts de charges d'exploitation	64	60
Autres produits d'exploitation (5)	11 483	674
TOTAUX	24 078	4 671

(1) La production stockée : la société a stocké 12 ATM, 4 APM, 1 ASBM, 1 automoteur et 1 remorque industrielle.

(2) Le groupe fabrique des prototypes afin de valider la réalisation industrielle des nouveaux produits développés dans le cadre du programme de R&D :

- Développement de l'Hydrogène : 58 K€ ;
- Développement de l'A.T.M. et A.P.M. électriques : 433 K€ ;
- Développement des A.A.T. : 611 K€ ;
- Développement de l'ASBM : 162 K€ ;
- Développement du bus autonome : 270 K€ ;
- Développement du projet VASCO : 606 K€ ;
- Développement autres projets : 171 K€.

(3) Les subventions correspondent au Crédit Impôt Recherche.

(4) Les reprises de provision concernent :

- Les actifs immobilisés : 3.258 K€ dont dépréciation des Power pack loués à Monté Malo pour 749 K€.
- Les provisions pour risques : 680 K€ ;
- Les provisions sur PAT : 1.334 k€ ;
- Les provisions sur stocks : 110 K€
- Les créances clients : 1.100 K€.

(5) Les autres produits intègrent la facturation des licences à hauteur de 11.462 K€.

4.2.2 Activité produite

L'activité produite est la somme du chiffre d'affaires réalisé, soit 7.308 K€, de la production stockée, soit 2.862 K€ et de la production immobilisée, soit 2.311 K€. L'activité produite en 2019 s'élève donc à 12.481 K€ (4.033 K€ en 2018).

4.2.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 2.368 K€, à période comparable, en passant de 4.210 K€ à 6.579 K€.

La hausse des charges externes est principalement liée à la mise en place d'un contrat de partenariat.

Achats consommés	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
Achats de pièces	-7 761	-2 553	5 208
Variation des stocks	349	510	161
Achats de marchandises			0
Sous-total Achats consommés	-7 412	-2 043	5 369
Autres achats et charges externes	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
Achats d'études et prestations de services	-2 591	-1 581	1 010
Achats non stockés	-167	-146	21
Sous-total Autres achats	-2 758	-1 727	1 031
Sous-traitance	-2	-10	-8
Locations	-334	-391	-57
Entretien et réparations	-95	-103	-8
Prime d'assurance	-192	-195	-3
Personnel extérieur	-423	-118	305
Honoraires et commissions	-1 580	-1 853	-273
Publicité	-2 524	-593	1 931
Transport	-296	-128	168
Déplacements, missions et réceptions	-847	-566	281
Frais postaux et Télécommunication	-119	-92	27
services bancaires	-99	-125	-26
Autres charges	-66	-35	31
Sous-total Charges externes	-6 579	-4 210	2 368
Totaux	-16 749	-7 980	8 768

4.2.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 4.142 K€ en 2019 contre 5.147 K€ en 2018, soit une baisse de 1.005 K€.

4.2.5 Dotations aux amortissements

- Les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 12.761 K€ en 2019 contre 12.643 K€ au 31 décembre 2018, dont 5.000 K€ concernent la dépréciation des brevets.
- Les dotations sur les charges d'emprunt à répartir sur 7 ans s'élèvent à 19 K€.

4.2.6 Dotation aux provisions d'exploitation sur actif circulant

Les dotations aux provisions d'exploitation s'élèvent à 834 K€ et concernent la constatation d'une dépréciation des stocks de matières premières à hauteur de 179 K€ et les stocks d'en-cours pour 655 K€.

4.2.7 Dotation aux provisions d'exploitation pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.662 K€ au 31 décembre 2019. Elles concernent une perte à terminaison sur des commandes en cours de production, une provision pour charges à hauteur de 1.622 K€, et une provision pour couvrir un risque fournisseur de 39 K€.

4.2.8 Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 440 K€. Il se compose essentiellement de charges nettes d'intérêts (- 373 K€) et de pertes nettes de change (-139 K€).

4.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 2.725 K€ et correspond à :

- Produit de 923 K€ lié au gain du prix de Dubaï ;
- Reprise de la provision pour risque de 1.838 K€, suite à un jugement favorable de la cour d'Appel ;

4.2.10 Résultat net des entreprises intégrées

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, il en découle un résultat net des entreprises intégrées négatif de 3.073 K€ au 31 décembre 2019 (contre - 14.323 K€ au 31 décembre 2018).

Après constatation des résultats des sociétés mise en équivalence (+ 246 K€) et des dotations sur les écarts d'acquisition (- 68 K€), le résultat net de l'ensemble consolidé ressort négatif à 2.895 K€ (contre un déficit de 14.031 K€ au 31 décembre 2018).

Le résultat net part du groupe est déficitaire de 2.891 K€, contre un résultat déficitaire de - 14.030 K€ au 31 décembre 2018.

4.3 Bilan consolidé

ACTIF (K€)	31/12/2019	31/12/2018
Actif immobilisé	16 507	23 383
Ecart d'acquisition	546	614
Immobilisations incorporelles	4 724	11 627
Immobilisations corporelles	6 209	6 482
Immobilisations financières	207	85
Titres mis en équivalence	4 821	4 575
Actif circulant	18 097	10 597
Stocks et encours	4 588	2 022
Clients et comptes rattachés	6 169	722
Autres créances et comptes de régul.	3 953	3 656
Impôts différés actif		
Disponibilités et valeurs mobilières de plac.	3 387	4 197
TOTAL ACTIF	34 605	33 979

PASSIF (K€)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres part du groupe	13 591	13 316
Capital	21 137	18 760
Prime d'émission	2 622	14 847
Réserves consolidées	-7 277	-6 261
Résultat consolidé	-2 891	-14 030
Intérêts minoritaires	5	9
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	2 178	4 283
Dettes	18 832	16 372
Emprunts et dettes financières	10 144	10 972
Fournisseurs et comptes rattachés	5 066	2 306
Autres dettes et comptes de régularisation	3 621	3 094
TOTAL PASSIF	34 605	33 979

4.3.1 Actif immobilisé

Brevets et savoir-faire

Dans le cadre de l'acquisition le 15/06/17 de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE par la société GAUSSIN SA, un rapport du commissaire aux apports, daté du 24/05/17, sur la valeur des titres de la société BATTERIE MOBILE avait été émis, appuyé notamment sur un rapport de valorisation de la société BATTERIE MOBILE au 31/12/16 réalisé par le cabinet SORGEM.

Ces travaux sur l'évaluation de la société BATTERIE MOBILE avaient abouti à la revalorisation des actifs incorporels de la société BATTERIE MOBILE dans les comptes consolidés du Groupe GAUSSIN clos au 31/12/17 pour un montant de 12.005 K€.

Le montant de 12.005 K€ d'actifs incorporels correspondant à des actifs de la société BATTERIE MOBILE (brevets et savoir-faire) est amortis sur 5 ans dans les comptes consolidés. Pour l'exercice clos au 31/12/19, il a été comptabilisé une dotation de 2.401 K€ pour l'amortissement de ces actifs .

Le Groupe a mis en œuvre au 31 décembre 2019 des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de ses actifs incorporels conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2019.

Sur la base des hypothèses retenues, une dépréciation de 5.001 K€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2019.

Le groupe a mis en œuvre une dépréciation de 5.001 k€ de ces mêmes actifs en lien avec la modification du business model du Groupe et la revue des hypothèses de niveau d'activité.

A fin décembre 2019, la valeur nette comptable de ces brevets et savoir-faire s'élève à 1.002 K€. Cette valeur nette comptable sera amortie sur 2,5 à compter du 1er janvier 2020.

Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée de frais de recherche à hauteur de 3.494 K€, de brevets pour 1 .214 K€ dont les brevets BATTERIE MOBILE pour 1.001 k€ et de logiciels pour 15 K€. Les frais de R&D sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes de 6.209 K€ intègrent des immobilisations corporelles en cours pour 1.618 K€ qui correspondent à des frais internes de recherche et développement liés au développement de prototypes AIV,APM et AAT. Les immobilisations corporelles intègrent aussi les terrains et aménagements pour 3.053 K€.

Initialement comptabilisé en stock, les 20 Power pack loués à Monté Malo étant destiné à la location, ils ont été comptabilisés en immobilisations corporelles. Le poste immobilisations corporelles intègre depuis l'exercice 2019 le montant brut des matériels loués pour 2.623 K€. Ces biens sont totalement dépréciés au 31 décembre 2019.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières d'un montant net de 207 K€ comprennent principalement des versements de dépôts et cautions.

Titres mis en équivalence

Le poste Titres mis en équivalence correspond au sous-groupe METALLIANCE détenu à 44,32%.

Les comptes sociaux de METALLIANCE font apparaître des capitaux propres s'élevant à 11 272 K€ (10 698 K€ au 31/12/18), incluant un résultat net annuel de 574 K€ (1 043 K€ au 31/12/18), pour un chiffre d'affaires de 25 918 K€ (27 455 K€ au 31/12/18). La variation du poste est uniquement liée au résultat annuel du sous-groupe METALLIANCE.

4.3.2 Actif circulant – stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours nets s'élèvent à 4.588 K€ contre 2.022 K€ au 31 décembre 2018.

Le stock d'en-cours comprend 12 ATM, 1 ASBM, 2 APM, 1 automoteur et 1 remorque industrielle. Les stocks de produits finis d'une valeur brute de 1.749 K€ correspondent à des produits destinés à l'activité portuaire et logistique.

Les 20 power-pack loués à Monté Malo pour 2.623 K€ (déprécié à 100% en 2018) ont été reclassés dans le poste « Immobilisations corporelles ». (Voir point 4.3.1)

4.3.3 Actif circulant – créances clients

La valeur nette du poste « Clients et comptes rattachés » est de 6.169 K€ (722 K€ au 31/12/2018). Ce poste est déprécié à hauteur de 688 K€ (1.787 K€ au 31/12/2018).

Les créances clients et comptes rattachés intègrent la seconde partie de la licence accordée au Qatar restant à encaisser. Ces créances ont une échéance à moins d'un an.

4.3.4 Autres créances et comptes de régularisation

Ce poste s'élève à 3.953 K€ au 31 décembre 2019.

Le poste créances fiscales et sociales s'élève à 2.083 K€ et comprend de la TVA pour 1.207 K€, des crédits d'impôt recherche pour 876 K€.

Ce poste comprend aussi 231 K€ de charges constatées d'avance et 890 K€ de créances correspondant au prix gagné au Dubaï World Challenge for self-driving transport en octobre 2019.

4.3.5 Actif circulant – impôt différé

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, le Groupe a décidé de ne pas maintenir ses impôts différés actifs.

4.3.6 Actif circulant – disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 3.387 K€ (dont 62 K€ de V.M.P.) contre 4.194 K€ au 31 décembre 2018 (dont 62 K€ de VMP).

4.3.7 Passif – Capitaux propres

Le montant cumulé des capitaux propres (part du groupe) s'élève à 13.591 K€ au 31 décembre 2019 par rapport à 13.316 K€ au 31 décembre 2018.

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Accroissement du nombre de titres :	23.766.104 actions
Accroissement de la valeur nominale :	2.376 K€
Accroissement de la prime d'émission :	1.123 K€
Imputation des frais d'AK sur la prime d'émission :	- 349 K€

La société a décidé en 2019 d'apurer le report à nouveaux en imputant les pertes antérieures sur la prime d'émission à hauteur de 13.000 K€.

4.3.8 Passif – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à 2.178 K€ contre 4.283 K€ au 31 décembre 2018. Ces provisions comprennent des provisions pour risques pour 69 K€, des provisions pour pertes sur contrat en cours et pour charges pour un montant de 1.623 K€, des provisions pour garanties pour 210 K€ et des provisions pour retraite à hauteur de 276 K€.

La baisse des provisions pour risques et charges est liée à :

- La reprise des provisions pour litiges qui se sont éteints, 1 838 K€ suite à un jugement favorable de la cour d'appel (la partie adverse s'est pourvue en cassation), et 341 K€ pour un litige prud'homal.
- La reprise de la provision pour pertes à terminaison : livraison des ATM pour 980 K€, livraison d'un ASBM pour 350 K€ et livraison des AGV pour 4 K€ et reprise de la provision constatée en 2018 sur les Power Pack de 129 K€, dorénavant inscrits à l'actif immobilisé et déprécié à 100%.
Les nouvelles dotations pour pertes à terminaison concernent les futures livraisons d'APM et d'AGV.

4.3.9 Passif – Emprunts et dettes assimilés

Les emprunts et dettes financières, soit 10.144 K€, et sont constitués par :

- Les emprunts contractés par les SCI qui ont pour vocation de financer les actifs immobiliers du groupe à hauteur de 165 K€. Ils sont résumés comme suit :
 - Valeur d'origine cumulée : 1.240 K€ ;
 - Capital restant dû : 165 K€ ;
 - Durées : de 121 à 144 mois ;
 - Taux fixe : de 4,70% à 5,50% ;
 - Garanties hypothécaires ;
- Le solde de l'emprunt de 1.450 K€ contracté par la société GAUSSIN le 30/04/14 ;
- Une aide à l'innovation remboursable de 1.425 K€ accordées par la BPI ;
- L'avance remboursable de 4.562 K€ perçue de la BPI (dont 2.049 K€ en 2018) dans le cadre du projet VASCO visant à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol ;
- Les écritures de retraitement des matériels en location pour 2.083 K€ ;
- Des intérêts courus à hauteur de 456 K€ ;
- Des concours bancaires pour 3 K€.

4.3.10 Passif – Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 5.066 k€ au 31 décembre 2019 contre 2.306 K€ au 31 décembre 2018.

4.3.11 Passif – autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste s'élève à 3.621 K€ au 31 décembre 2019 par rapport à 3.094 K€ au 31 décembre 2018. Ce poste comprend notamment :

- Des dettes fiscales et sociales pour 1.280 K€ ;
- Des avances sur commandes pour 2.226 K€ ;
- Des autres dettes pour 115 K€.

4.4 Flux de trésorerie consolidés

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-3 073	-14 323
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	7 418	11 787
- Variation des impôts différés		-996
- Plus ou moins values de cession		20
- Variation d'autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-8 428
- Elimination de la quote-part de résultat des MEQ		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 344	-11 940
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (montant net de provisions)	-4 965	3 794
<i>Comprend les variations suivantes</i>		
<i>Stocks</i>	-2 487	5 009
<i>Créances client</i>	-4 347	6 087
<i>Fournisseurs</i>	2 760	-2 456
<i>Autres créances/autres dettes</i>	-891	-4 846
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-621	-8 146
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 006	-1 464
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 400	-1 283
Variation des immobilisations financières		-31
Cession d'immobilisations		25
Variation des dettes sur immobilisations		
Variation de périmètre		-117
Emission de prêts	-122	-32
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 529	-2 902
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation de capital société mère	3 151	
Augmentation de capital souscrite par les minoritaires		15 544
Variation des titres d'autocontrôle	16	5
Passage en capitaux propres des boni/mali /cession de titres propres		
Emission d'emprunts bancaires	179	2 325
Remboursements d'emprunts bancaires	-1 006	-2 859
Dépréciation des frais d'émission d'emprunts		
Variation des autres emprunts et dettes financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 339	15 015
Variation de trésorerie	-810	3 967
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	4 194	226
<i>Trésorerie de clôture</i>	3 384	4 194

4.4.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 sont consommateurs de trésorerie pour 621 K€ (dont 4.965 K€ consommés par le BFR).

4.4.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux investissements, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 consomment 2.529 K€ de trésorerie, principalement liés à la production immobilisée.

Les investissements ont porté sur l'activation de frais de R&D et de prototypes issus des différents programmes menés par le Groupe.

4.4.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont apporté 2.339 K€ de trésorerie.

- Les augmentations de capital en numéraires réalisées en 2019 ont généré un apport de trésorerie de 3.151 K€, nets de frais.
- Le remboursement des emprunts bancaires a généré une sortie de trésorerie de 1.006 K€.
- L'émission d'emprunts bancaires de 179 K€ correspond à une augmentation des intérêts courus non échus.

5 FILIALES ET PARTICIPATION

La liste des filiales et participations du groupe est la suivante :

Nom des filiales	Activité	% de détention du capital	Résultats nets 2019
BATTERIE MOBILE	Etudes électriques et hydrogène	100.00%	235.009 €
DOCK IT PORT EQUIPMENT	Activité commerciale	100.00%	- 8.848 €
LEADERLEASE	Location immobilière et mobilière	99.58%	- 186.079 €
METALLIANCE	Métallurgie	44.32%	574.290 €

6 SITUATION DU GROUPE ET EVOLUTION PREVISIBLE

Le carnet de commandes, hors redevances sur les ventes futures (royalties) au 23 mars 2020 s'élève à 26,1 M€, contre 17,6 M€ au 31 décembre 2019 et 8,4 M€ au 31 décembre 2018.

Le groupe a engrangé plus de 7,5 M€ de nouvelles commandes depuis le 31 décembre 2019, dont :

- La signature d'une commande pour 22 APM 75 T HE avec QTERMINAL, un opérateur portuaire du Qatar, assortie d'une commande optionnelle pour 30 APM 75 T HE supplémentaires¹.
- La signature d'une commande pour 7 APM 75 T HE et 7 remorques portuaires TT avec CENTREPORT, un port intermodal de Nouvelle Zélande.²

Création d'un site d'assemblage industriel et d'un centre de R&D au Qatar

Le groupe a décidé d'étendre ses activités industrielles au Qatar, en créant un site d'assemblage dans la nouvelle zone franche et d'y constituer un centre d'Excellence sur les batteries, l'hydrogène et les véhicules autonomes.

La localisation d'un site industriel en Zone Franche Régionale du Qatar va faciliter au Groupe Gaussin l'accès au marché local et régional et permettre d'optimiser sa chaîne logistique dans le cadre de son fort développement dans les pays du Golfe.

Projet de rachat d'un bloc majoritaire de la société METALLIANCE

Le 30 janvier 2020, GAUSSIN a annoncé la signature du contrat d'acquisition du solde des actions de METALLIANCE pour porter sa participation à 95,75 % du capital³. METALLIANCE est une société spécialisée

¹ Cf. communiqué de presse de 20 janvier 2020.

² Cf. communiqué de presse du 22 janvier 2020.

³ Cf. communiqué de presse du 30 janvier 2020.

dans la production d'équipements industriels et d'engins mobiles, notamment pour la construction de tunnels.

A l'issue de cette acquisition dont la date d'effet a été fixée au plus tard au 31 juillet 2020 et qui est subordonnée à la levée des conditions suspensives (l'obtention de la confirmation du maintien des concours apportés par les banques de la société METALLIANCE et de sa filiale, la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE et l'obtention des financements nécessaires à cette acquisition), l'activité de METALLIANCE serait alors consolidée au sein du groupe GAUSSIN, qui réaliserait environ 50 M€ de chiffre d'affaires en 2020, hors activité de vente de licences et revenus de royalties, et compterait près de 200 salariés.

En 2019, la société METALLIANCE a réalisé un chiffre d'affaires de 25,9 M€ et a dégagé un résultat bénéficiaire de + 574 K€.

Le carnet de commandes, avec l'activité de METALLIANCE pour l'année 2020, s'élèverait alors à 49,0 M€, et pourrait atteindre 56,1 M€ en y intégrant les commandes en option.

Carnet de commandes du Groupe GAUSSIN au 23 mars 2020

	Avec option		Ferme	
	en K€	En %	en K€	En %
Activité LOGISTIQUE	16 649	50%	16 649	64%
Activité PORTUAIRE	15 409	46%	8 278	32%
Activité LICENCE	1 156	4%	1 156	4%
Carnet de Commandes GAUSSIN	33 214	100%	26 083	100%
Carnet de Commandes METALLIANCE	22 900		22 900	
Carnet de Commandes CONSOLIDE	56 114		48 983	

La Société communique sur un carnet de commandes qui peut s'étaler sur une durée longue. Il peut exister soit des décalages, sans remettre en cause le carnet de commandes, soit des annulations totales ou partielles liées à l'activité du client, qui ont alors un impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

Activité de licences

Dans le cadre de l'accord de licence d'une durée de 20 ans avec STELS qui a permis de remporter l'appel d'offres pour la 1ère tranche de 80 véhicules destinés au port de Singapour, les premiers véhicules AGV PERFORMANCE® FULL ELEC « Ultra Fast Charge » devraient être livrés au cours du 1er semestre 2020.

L'appel d'offres concernant la 2ème tranche d'AGV est prévu en 2020 et permettra au Groupe GAUSSIN et à STELS de candidater de nouveau ensemble. Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre du projet Tuas Mega Port, dont l'objectif est de devenir le 1er terminal portuaire au monde avec 2 000 à 3 000 AGV en opérations.

Perspectives commerciales

GAUSSIN a développé ces dernières années une nouvelle gamme de véhicules et logiciels destinés à 4 secteurs d'activité en pleine croissance : les secteurs portuaire, aéroportuaire, les centres logistiques et les villes intelligentes « smart cities ».

L'objectif de Gaussin est de changer de dimension dès 2020 en développant rapidement les ventes à l'international par :

- l'accompagnement des « Key Account » sur l'ensemble de leurs sites dans le monde,
- les 6 partenariats susvisés signés en 2019 et d'autres en cours de négociations,
- la poursuite du modèle des ventes de licences de différents véhicules et logiciels à très fort potentiel sur différents territoires internationaux,
- le développement de nouveaux canaux de distribution,
- une nouvelle communication commerciale dès le 1^{er} trimestre 2020 avec la mise en place de nouveaux outils destinés à accroître la notoriété des solutions GAUSSIN à l'international.

Enfin, GAUSSIN à l'ambition de finaliser en 2020 la création du « Consortium Hydrogène » avec des partenaires et clients internationaux permettant de financer les projets de Recherche et Développement de la version « hydrogène » de ses véhicules logistique et portuaire.

Covid-19

L'évolution de l'épidémie liée au Covid-19 a pris une ampleur sans précédent et son issue demeure à ce stade encore incertaine. Le Groupe GAUSSIN est pleinement engagé dans la gestion de cette crise avec pour priorité absolue, la santé de ses salariés, sous-traitants et clients.

Par ailleurs, la situation liée à l'épidémie de Covid-19 reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour réduire les conséquences de l'épidémie sur son activité et ses résultats.

Dans la mesure du possible et dans le respect total des normes sanitaires, le Groupe entend assurer la continuité de son activité, même en cas de crise prolongée, en maintenant dans la mesure du possible la production et en gérant au mieux son carnet de commandes estimé à 26,1 M€. A ce jour, aucune commande client n'a été reportée ou annulée.

À la date de publication de ce communiqué, et malgré les tensions ressenties sur la chaîne d'approvisionnement, les processus Achats et Engineering mis en place par le Groupe doivent permettre de limiter l'impact logistique du Covid-19 et honorer son carnet de commandes 2020. Les services Achat et Qualité sont entièrement mobilisés au respect des délais de réception prévue des fournisseurs par un suivi renforcé durant cette période sensible. Par ailleurs, la conception historique en « skateboard » et « agnostique » des véhicules GAUSSIN permet une interchangeabilité et un remplacement rapide d'architecture d'un sous-ensemble contenant un composant majeur en rupture de stock potentielle tel qu'un moteur/variateur/batterie par un autre sous-ensemble composé de composants disponibles.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement sanitaire mises en œuvre le Groupe GAUSSIN ne sera pas en mesure de tenir ses objectifs pour l'exercice 2020 de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle d'activité et de free cash-flow, tels qu'anticipés dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats du Groupe GAUSSIN.

7 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, à sa connaissance, hormis ceux-ci-après présentés. Toutefois, ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe, ou le cours de ses actions.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques identifiés par le Groupe, la typologie des risques, puis le résumé des différents risques y afférent, ainsi qu'une estimation chiffrée de 1 à 5 de leur probabilité de survenance et de l'ampleur de leur impact négatif potentiel (1 correspondant à une probabilité faible et 5 à une probabilité élevée), cette évaluation étant nette des mesures d'atténuation des risques. La dernière colonne présente une note totale résultant de la multiplication de l'indice de probabilité par l'indice d'impact reflétant la criticité de ces risques pour le Groupe, la criticité totale se situant entre 1 et 25 (1 correspondant à une criticité faible et 25 à une criticité élevée). Dans chacune des six catégories susmentionnées, les risques ont été classés en fonction de cette classification, les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif le plus élevé étant hiérarchisés de manière décroissante.

A la première ligne du tableau :

- P : indique la probabilité d'occurrence du risque ;
- I : indique l'impact négatif que pourrait avoir la réalisation du risque sur le Groupe;
- C : indique la criticité totale du risque pour le Groupe.

Typologie du risque	Réf.	Résumé du risque	P	I	C
Risques opérationnels	7.1.1	Risques liés à notre site de production situé à Héricourt et au développement d'un nouveau site d'assemblage dans la Zone Franche Régionale du Qatar	4	5	20
	7.1.2	Risques liés à la rupture des chaînes d'approvisionnement de composants et de matières premières nécessaires à la production de véhicules logistiques hautement technologiques	4	5	20
	7.1.3	Risque lié au système d'informations, outil clef de la réussite des activités du Groupe, notamment en matière de recherche et développement	4	5	20
	7.1.4	Risque de dépendance vis-à-vis de dirigeants et salariés clés pour la poursuite du développement des produits technologiques du groupe et des processus de commercialisation, notamment dans les pays à forte croissance	4	3	12
	7.1.5	Risque lié au paysage concurrentiel dynamique sur les marchés du véhicule portuaire, aéroportuaire, logistique et de smart cities où s'affronte un grand nombre de concurrents	3	4	12
	7.1.6	Risques à l'obsolescence des technologiques du Groupe	3	3	9
Risques juridiques	7.2.1	Risques liés à la perte d'un brevet ou à l'utilisation par un concurrent, des technologies brevetées du Groupe	4	5	20
	7.2.2	Risques de litiges	4	4	16
	7.2.3	Risques fiscaux	3	4	12
Risques Financiers	7.3.1	Risque de rentabilité	5	4	20
	7.3.2	Risque de liquidité	4	4	16
	7.3.3	Risque de change	4	3	12
	7.3.4	Risque de crédit	2	5	10
	7.3.5	Risque de dilution des actionnaires	4	2	8

7.1 Risques opérationnels

7.1.1 Risques liés à notre site de production situé à Héricourt et au développement d'un nouveau site d'assemblage dans la Zone Franche Régionale du Qatar

Le Groupe, au travers de la société LEADERLEASE et ses filiales SCI Hall 7, SCI Hall 8, SCI Hall 9bis et SCI des Grands Vergers, détient en propre ses bâtiments industriels et installations de productions, de tests et démonstration. Ces immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour 3.053 K€.

La perte de l'utilisation d'une partie ou de la totalité de ces installations pour une période prolongée en raison d'un incident sur ce site, tel qu'un incendie, un conflit de travail, une catastrophe naturelle, ou tout autre motif, peut avoir d'importantes répercussions négatives sur notre relation client et, a fortiori, sur l'activité, la situation financière ou les résultats d'exploitation du Groupe.

En décembre 2019, GAUSSIN a décidé de créer une activité d'assemblage dans la nouvelle Zone Franche Régionale du Qatar avec la constitution d'un centre d'excellence sur les batteries, l'hydrogène et les véhicules autonomes. La localisation d'un site industriel en Zone Franche Régionale du Qatar devrait faciliter au Groupe l'accès au marché local et régional et permettre d'optimiser sa chaîne logistique dans le cadre de son fort développement dans les pays du Golfe arabo-persique.

Le lancement d'un nouveau site de production est un processus couteux, long et complexe faisant intervenir de nombreux paramètres. La survenance de certains événements imprévus pourrait entraîner des coûts supplémentaires, des retards dans le calendrier raisonnablement fixé par le Groupe ou une suspension voire l'abandon du projet envisagé. Le lancement de ce nouveau site de production nécessitera d'obtenir au préalable les financements adéquats.

Une fois le nouveau site de production opérationnel, le Groupe pourrait également se heurter à des difficultés pour recruter les salariés chargés de gérer l'unité de développement industriel et pour parvenir à une utilisation optimum de l'unité.

7.1.2 Risques liés à la rupture des chaînes d'approvisionnement de composants et de matières premières nécessaires à la production de véhicules logistiques hautement technologiques

Le Groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de véhicule de manutention hautement technologiques. L'approvisionnement en matières premières et en composant pour la production de ses véhicules a représenté, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 7,7 millions d'euros de dépenses. Ces achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans le savoir-faire industriel et dans la rentabilité du Groupe.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour le Groupe.

S'il n'existe toutefois pas de risques majeurs de dépendance aux fournisseurs, certains composants des véhicules ne sont proposés que par peu de fournisseurs tiers et, si la chaîne d'approvisionnement est interrompue, il est possible que le Groupe ne puisse pas se procurer de nouveaux équipements suffisamment rapidement pour répondre à la demande.

En conséquence, le Groupe a pour politique interne de diversifier autant que possible ses sources d'approvisionnement. De plus, afin de réduire sa dépendance envers une matière première ou un fournisseur donné, l'équipe de recherche et développement du Groupe s'est attachée à développer une technique de fabrication impliquant autant que possible des produits standards et interchangeables.

Au-delà de sa politique de diversification de ses approvisionnements, le Groupe mesure l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes du Groupe en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

7.1.3 Risque lié au système d'informations, outil clef de la réussite des activités du Groupe, notamment en matière de recherche et développement

Le développement des produits du Groupe se fait, en interne ou au travers de partenariats, avec le CEA par exemple. Cette recherche et développement nécessite de disposer d'outils informatiques performants et notamment de logiciels de conception d'ingénierie spécialisés.

Ces processus de développement de technologies et de produits nécessitent de disposer d'un système d'informations de pointe, fiable et disponible sans interruption.

Si la Société cesse de disposer de ces outils informatiques performants, sa capacité à mener des activités de recherche et développement, ainsi que de production-commercialisation de ses produits serait fortement impactée.

La direction du Groupe est donc particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour en assurer sa sécurité. En outre, afin de pallier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place et ont fait l'objet d'un audit par la direction.

7.1.4 Risque de dépendance vis-à-vis de dirigeants et salariés clés pour la poursuite du développement des produits technologiques du groupe et des processus de commercialisation, notamment dans les pays à forte croissance

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants et de son personnel qualifié. Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Les collaborateurs clefs identifiés par le Groupe sont à ce jour, le Président Directeur Général, le Directeur général et financier, le Directeur de la recherche et développement.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Comité de Direction ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence ; ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités.

Le départ non prévu de tout membre clé de l'équipe de gestion ou de direction pourrait compromettre la réalisation de la stratégie du Groupe.

De plus, en raison du caractère spécialisé et technique du secteur d'activité du Groupe, ses performances futures dépendent du service continu du personnel qualifié pour la gestion et les opérations techniques de recherche et développement, production, marketing et d'assistance (ainsi que de l'aptitude du Groupe à les attirer et à les retenir), car ces personnes sont nécessaires à la mise en œuvre efficace des stratégies opérationnelles du Groupe.

7.1.5 Risque lié au paysage concurrentiel dynamique sur les marchés du véhicule portuaire, aéroportuaire, logistique et de smart cities où s'affronte un grand nombre de concurrents

Le Groupe agit dans un environnement commercial extrêmement compétitif. Dans de nombreux cas, ses concurrents sont plus importants, ont plus de parts de marché, disposent de plus de ressources financières et marketing, sont moins endettés, sont plus flexibles au niveau de leurs tarifs, et bénéficient d'un coût du capital plus bas. Ces facteurs peuvent leur permettre d'offrir aux clients des secteurs portuaires, aéroportuaires, logistiques et de *smart cities*, des véhicules à des tarifs ou des prix inférieurs aux nôtres.

Si le Groupe n'était pas capable de faire face à la concurrence pour gagner de nouvelles parts de marché ou fournir des produits et services à des prix attractifs pour ses clients actuels ou potentiels, sa situation financière pourrait être négativement impactée.

7.1.6 Risques à l'obsolescence des technologiques du Groupe

Dans le secteur des transports, et plus particulièrement dans le secteur de la manutention, les technologies sont amenées à évoluer vers plus de complexité et la non maîtrise de nouvelles technologies pourrait affecter significativement l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe.

Les acteurs doivent proposer aujourd'hui des produits hautement technologiques, de plus en plus automatisés, avec des taux de disponibilités maximum. Ils doivent également s'adapter aux demandes des clients pour des produits utilisant de moins en moins d'énergies fossiles.

Le développement de ces produits nécessite de réaliser des investissements conséquents en recherche développement, de déposer des brevets, et de produire des prototypes permettant d'éprouver les différentes technologies mises au point.

L'accélération du rythme des innovations entraîne toutefois un risque de dépassement de certaines technologies mises au point récemment. Au fur et à mesure du développement de nouveaux produits, les anciennes gammes, ou mêmes des gammes plus récentes peuvent se révéler obsolètes.

Dans le cadre de la préparation de ses comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe a ainsi passé en revue ses actifs immobilisés et a constaté des dépréciations complémentaires de 5,0 M€ concernant notamment les brevets et savoir-faire de la société BATTERIE MOBILE.

Néanmoins, avec la capitalisation et l'exploitation d'un savoir-faire historique, le Groupe estime avoir non seulement démontré sa capacité à intégrer des technologies multiples mais surtout à proposer au marché de véritables ruptures entre les technologies traditionnellement utilisées et les technologies innovantes. Sa filiale BATTERIE MOBILE poursuit par exemple une activité de recherche et développement en vue de la réalisation et la commercialisation de moteurs électriques, hydrogènes ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible, pouvant ainsi soit compléter, soit substituer l'offre de motorisations thermiques proposée par GAUSSIN sur ses véhicules.

Un programme de standardisation et de modularité a été lancé depuis 2007 afin d'utiliser au maximum les sous - ensembles éprouvés, connus et certifiés par le marché pour proposer de nouvelles fonctionnalités. Le Groupe intègre et maîtrise les métiers dans les domaines hydrauliques, électroniques, informatique embarquée, mécatroniques, depuis des décennies.

7.2 Risques juridiques

7.2.1 Risques liés à la perte d'un brevet ou à l'utilisation par un concurrent, des technologies brevetées du Groupe

- a) Risques liés au brevets détenus par le Groupe, et notamment, leur durée, leur contestation ou leur violation potentielle par des concurrents

Le Groupe maintient une stratégie fondée sur l'innovation, en poursuivant des investissements de R&D, afin de conserver cet atout différenciateur par rapport à certains de ses compétiteurs et à consolider les barrières à l'entrée sur ses principaux marchés.

Le Groupe développe par ailleurs depuis 2018 un nouveau business model en concédant des licences pour la fabrication de ses véhicules par des entreprises tierces, au plus proche des différents marchés. Par exemple, le Groupe a concédé une licence à STELS en 2018 portant sur l'utilisation des process de production, l'usage de la marque et brevets GAUSSIN pour la fabrication de l'AGV PERFORMANCE FULL ELEC pour le port de Singapour. La stratégie d'octroi de contrats de licences repose essentiellement sur le savoir-faire et les brevets du Groupe GAUSSIN dans le domaine des véhicules autonomes.

Le Groupe bénéficie d'un solide portefeuille de titres de propriété intellectuelle (15 brevets déposés) pour une valeur comptable au 31 décembre 2019 de ces brevets de 1.216 K€.

La couverture géographique des brevets, dont le Groupe est licenciée ou propriétaire, telle que précisée dans les tableaux ci-après, est en adéquation avec ses marchés ciblés.

Dénomination	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt
Véhicule automoteur propre de transport lourd, notamment portuaire	France	03/08/2007	0756920
Remorque modulable	France	30/09/2004	0452208
Véhicule porte-conteneurs	France	03/08/2007	0756916
Véhicule porte-conteneurs à butées renforcées	France	08/12/2008	08864222.8
Frein à inertie, notamment hydraulique, à rupture d'attelage automatique	France	26/03/2008	08799899.3
Véhicule modulaire	France	03/08/2007	0756921
Véhicule automoteur de manutention, notamment portuaire	France	03/08/2007	0756919
Procédé et dispositif de positionnement de véhicule sous une charge	France	03/08/2007	0756917
Véhicule automoteur propre de transport lourd, notamment portuaire	Chine, République Populaire de	12/12/2007	200780100907.3
Véhicule automoteur propre de transport lourd, notamment portuaire	GC - Conseil de Coopération du Golfe	21/06/2008	200811099
Véhicule modulaire	Chine, République Populaire de	12/12/2007	200780100912.4
Véhicule modulaire	GC - Conseil de Coopération du Golfe	21/06/2008	200811098
Procédé et dispositif de positionnement de véhicule sous une charge	GC - Conseil de Coopération du Golfe	21/06/2008	200811100
Chassis modulaire	Chine, République Populaire de	26/11/2009	200980156087.9
Chassis modulaire	Singapour	26/11/2009	2011044278
Chassis modulaire	États-Unis	26/11/2009	13140179
Direction à transfert de volume	Chine, République Populaire de	10/11/2011	201180063650.5
Direction à transfert de volume	Singapour	10/11/2011	2013038666
Véhicule hybride électrique	France	22/11/2010	1059589
Véhicule automoteur modulaire de transport de conteneur à double rangée	France	05/10/2010	1058039
Véhicule automoteur modulaire de transport de conteneur à double rangée	Singapour	20/10/2011	201302550'7
Procédé et dispositif de commande d'une boîte de vitesse hydraulique automatique	Émirats Arabes Unis	21/06/2010	12262011
Essieu directeur à verin Anti-rotation	France	26/01/2001	0101064
Système de redémarrage pour véhicule portuaire	Chine, République Populaire de	22/06/2010	201080035360.5
Système de redémarrage pour véhicule portuaire	France	25/06/2009	0903098
Système de redémarrage pour véhicule portuaire	GC - Conseil de Coopération du Golfe	26/06/2010	201016167
Système de redémarrage pour véhicule portuaire	Singapour	22/06/2010	2011095650
Multiconfiguration	Émirats Arabes Unis	22/06/2010	P194/12
Multiconfiguration	Bahreïn	22/06/2010	20120026
Multiconfiguration	France	25/08/2009	0955797
Multiconfiguration	GC - Conseil de Coopération du Golfe	21/08/2010	201016529
Multiconfiguration	Inde	22/06/2010	2609/CHENP/2012
Multiconfiguration	Singapour	22/06/2010	2012012753
Multiconfiguration	États-Unis	22/06/2010	13392664
Power Pack	Singapour	22/06/2010	2011095668
Générateur de puissance dissociée	France	25/08/2009	0955795

À la connaissance du Groupe, sa technologie est à ce jour efficacement protégée par les brevets et les demandes de brevets qu'elle a déposés ou sur lesquels elle dispose d'une licence exclusive.

Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir la protection de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

En premier lieu, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'examen de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle. En effet, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres brevets peuvent constituer une antériorité opposable même s'ils ne sont pas encore divulgués. Par ailleurs, l'état de l'art antérieur peut également constituer une antériorité opposable à un brevet. Il n'existe donc aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe donneront lieu à des enregistrements.

En deuxième lieu, les droits de propriété intellectuelle du Groupe offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre (cette durée est par exemple, en matière de brevet, de 20 ans à compter de la date de dépôt des demandes de brevet en France et en Europe).

En troisième lieu, la seule délivrance d'un brevet, d'une marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe ou des tiers pourraient à tout moment contester la validité ou l'opposabilité des brevets, marques ou demandes y afférents du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures spécifiques, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents ou des tiers. De plus, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation du cadre légal régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents ou des tiers d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de développer ou de commercialiser les produits du Groupe ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits du Groupe peuvent ne pas exister dans ces pays. Il n'y a donc pas de certitude que les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe, existants et futurs, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des inventions similaires.

- b) La licence de droits de propriété intellectuelle avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) jusqu'en [2036] pourrait être remise en cause et restreindre l'exploitation des produits que le Groupe développe

Le Groupe a signé en 2016, un contrat de licence exclusive avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) sur la propriété intellectuelle relative à la technologie Power Packs Full Elec (batteries Li-ion) et Hydrogène (Piles à Combustible PEMFC/batteries Li-ion (LFP/G)), ainsi que sur les systèmes de conduite des véhicules de la gamme ATT visant à assurer la navigation autonome et l'accostage automatique de ces véhicules. Cette licence de brevets et de logiciels inclue la communication de savoir-faire et porte sur les connaissances développées dans le cadre de l'accord de collaboration conclu entre le CEA et BATTERIE MOBILE en 2012, ainsi qu'une licence non-exclusive du CEA sur certaines de ses connaissances antérieures. Cette licence est consentie sans limitation de territoire géographique, pour la durée des brevets et logiciels qui en sont l'objet (la durée de protection d'un brevet étant de 20 ans à compter de sa date de dépôt).

Ce contrat de licence prévoit notamment la possibilité pour le CEA de résilier le contrat avant son terme en cas d'inexécution par BATTERIE MOBILE de ses obligations contractuelles. Cette faculté de résiliation et le risque consécutif que le Groupe perde son droit d'utilisation des brevets concernés n'auraient pas existé si le Groupe avait été propriétaire desdits brevets.

Il ne peut donc être garanti que le Groupe conservera un monopole d'exploitation sur les brevets et autres droits que lui consent en licence le CEA.

Cela pourrait avoir pour conséquence d'empêcher la commercialisation par le Groupe, des produits utilisant ces technologies sous licence et impacterait négativement son activité et sa situation financière.

7.2.2 Risques de litiges

Les litiges que le Groupe peut rencontrer peuvent être de nature commerciale, sociale ou liés à la propriété intellectuelle ou aux produits.

Parmi les contentieux susceptibles d'avoir un impact financier important pour le Groupe figurent les contentieux commerciaux ou liés à la qualité des produits. Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Malgré les moyens importants mis en œuvre, le Groupe ne peut garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient les résultats et la position financière du Groupe.

Lorsque le Groupe fait face à un litige, une provision comptable est constituée lorsqu'une charge est probable conformément à l'article L.123-20 alinéa 3 du Code de commerce.

A ce titre, il est rappelé que, par jugement en date du 24 novembre 2017, le Tribunal de commerce de Vesoul a condamné la société GAUSSIN SA à payer à un client la somme de 1.582k€ concernant un litige portant sur des matériels de manutention portuaire.

Suite à ce jugement, la Société a fait appel, mais a commencé le règlement de la condamnation par mensualités à hauteur de 87k€. Cette condamnation était entièrement payée au 30 juin 2019 et la Société a comptabilisé cette somme de 1.582k€ en « autres créances ». La Société a par ailleurs, passé une provision dans ses comptes qui s'élevait au 30 juin 2019 à 1.838k€.

Dans son arrêt du 24 septembre 2019, la Cour d'appel de Besançon a infirmé le jugement du 24 novembre 2017 rendu par le Tribunal de commerce de Vesoul et a, en outre, condamné ce client à payer la somme de 175K€, ainsi qu'à des pénalités et à rembourser le montant versé par le Groupe au titre de la condamnation en première instance.

En conséquence, la provision constatée de 1.838 K€ a été intégralement reprise dans les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 car la société GAUSSIN a encaissé l'intégralité des sommes dues en 2019.

Le 02 décembre 2019, la société GAUSSIN a été notifiée du pourvoi en cassation de ce client.

Il n'existe pas d'autres litiges et arbitrages significatifs que celui mentionné ci-dessus.

7.2.3 Risques fiscaux

Le Groupe opère dans de nombreux pays relevant de régimes fiscaux différents. Le risque fiscal est le risque associé à des changements de lois et règlements, à l'interprétation desdites lois et règlements et à l'évolution de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales.

Compte tenu des évolutions constantes de ces règles fiscales, le groupe ne peut garantir de manière absolue que ses interprétations ne seront pas remises en cause, avec des conséquences négatives sur sa situation financière ou ses résultats.

Le groupe, soucieux de se conformer aux lois et règlements fiscaux en vigueur localement, s'appuie sur des experts externes pour veiller au respect de ses obligations en la matière et ainsi limiter le risque fiscal à un niveau raisonnable et habituel.

Pour financer ses activités, le Groupe bénéficie également, via la Société, du dispositif fiscal incitatif appelé Crédit d'Impôt Recherche (le « CIR ») prévu à l'article 244 quater B du CGI, qui prévoit un mécanisme d'incitation fiscale au développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises françaises par voie d'octroi d'un crédit d'impôt. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et rémunérations des chercheurs et techniciens de recherche, les amortissements des immobilisations affectées à la réalisation d'opérations de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de prise et de maintenance des brevets.

Les montants reçus par le Groupe au titre du CIR en 2019 sont de 876 K€.

La Société doit justifier sur demande de l'Administration fiscale française du montant de la créance de CIR et de l'éligibilité des travaux pris en compte pour bénéficier du dispositif. L'Administration fiscale recommande aux sociétés de constituer un guide comprenant les justificatifs nécessaires au contrôle de ce crédit d'impôt. Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société pour la détermination des montants du CIR. Le risque d'une contestation de ce CIR ne peut donc être écarté (étant précisé que le droit de reprise s'exerce jusqu'à la fin de

la troisième année suivant celle du dépôt de la déclaration spéciale prévue pour le calcul du crédit d'impôt recherche).

Cependant, si le CIR était remis en cause par un changement de réglementation, d'interprétation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la trésorerie, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est actuellement engagé dans des contrôles menés par l'administration fiscale française, notamment pour la société GAUSSIN couvrant les exercices 2016 à 2018 et sur la société LEADERLEASE pour les années 2017 à 2018. Les contrôles sont toujours en cours.

7.3 Risques Financiers

7.3.1 Risque de rentabilité

Sur les cinq derniers exercices comptables, le Groupe n'a constaté que des pertes au niveau consolidé. Ainsi, le Groupe a enregistré aux 31 décembre 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 dans ses comptes consolidés, les pertes comptables s'élevant respectivement à (2.891 K€), (14.030 K€), (16.872 K€), (18.905 K€), (10.260 K€).

Cette situation pourrait perdurer voire s'aggraver, car le groupe doit encore investir significativement au cours des prochaines années dans ses activités de recherches et développement et dans l'outil de production, notamment dans les installations prévues dans la Zone Franche Régionale du Qatar et pour l'acquisition du solde du capital de Metalliance.

Dans cette hypothèse, le Groupe pourrait avoir à rechercher des financements nouveaux via des opérations d'augmentation de capital auprès d'investisseurs privés français ou étrangers pour poursuivre son développement. Le Groupe pourrait également rechercher à se financer par la souscription d'emprunts bancaires, obligataires ou autres financements par la dette ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe et accroître encore son endettement.

7.3.2 Risque de liquidité

Le Groupe GAUSSIN a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité en réalisant des prévisions de trésorerie du Groupe GAUSSIN pour les 12 prochains mois.

Le Groupe GAUSSIN devra vraisemblablement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes du fait de l'augmentation de son besoin en fonds de roulement.

Les comptes du Groupe GAUSSIN sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements ne seraient pas réalisés avant la fin de l'exercice 2020, le principe retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

Le financement de l'acquisition des titres de participation METALLIANCE devra se faire par emprunt dont les modalités ne sont pas encore connues à ce jour néanmoins l'obtention du financement est une clause suspensive de l'opération.

Les comptes du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

7.3.3 Risque de change

Du fait de son implantation internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des devises étrangères avec d'une part, un risque de transaction et d'autre part un risque lié à la conversion des comptes en euro (devise de reporting du Groupe)

Le risque de change est fondé sur les ventes et les flux de redevance majoritairement facturés en USD notamment sur les produits portuaires, avec pour corollaire des approvisionnements majoritairement facturés en euros.

Les créances et dettes en devises sont converties chaque mois au taux du mois M-1 publié au Journal Officiel dans leurs devises respectives. Ces devises sont réévaluées à chaque arrêté au cours à la date de clôture des comptes.

7.3.4 Risque de crédit

La clientèle du Groupe n'est pas encore suffisamment variée pour que le Groupe puisse considérer que le risque de contrepartie ne soit pas significatif.

Ainsi pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, les créances client ont été dépréciées de 688 k€ et 1 787 k€ (provisions pour créances douteuses), soit 10% et 71% des créances clients. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 62 k€ contre 2 k€ en 2018. L'essentiel de ces pertes était provisionné. Le Groupe apporte une attention particulière au recouvrement de ses créances.

Les services administratifs de la société GAUSSIN assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

7.3.5 Risque de dilution des actionnaires

La stratégie du Groupe est une stratégie basée sur la croissance et le développement des différentes gammes de véhicules. Cette stratégie nécessite des fonds importants, notamment pour la recherche et développement et l'installation d'une nouvelle ligne de production au Qatar ainsi que pour la finalisation de l'acquisition de Métalliance. L'appel de fonds auprès du marché est un des moyens utilisés par le Groupe, par la réalisation d'augmentation du capital de la Société, au moyen d'offres publiques ou par placements privés.

Si un actionnaire ne souscrivait pas ou ne pouvait pas souscrire en cas de placement privé, à une augmentation de capital de la Société, il s'exposerait à un risque de dilution de sa participation dans le capital.

La Société pourrait réaliser une ou plusieurs augmentations de capital au cours du premier semestre 2020, afin de financer l'acquisition de Métalliance, pour un montant total espéré non encore estimé. Cette augmentation de capital serait réalisée par placement privé, entraînant une dilution potentielle.

7.4 Risque lié au Covid-19

L'épidémie de Covid-19 qui se développe dans le monde est susceptible d'affecter la santé des salariés, sous-traitant et clients ainsi que la situation financière du Groupe.

Même si les impacts sont à ce stade difficilement quantifiables, les facteurs de risques principaux de cette épidémie ont été identifiés. Sans être exhaustifs, ils peuvent être relatifs à une perturbation des chaînes d'approvisionnement, à des impacts sanitaires sur l'activité des salariés et prestataires du Groupe, à des perturbations de la production du Groupe en cas de restrictions susceptibles d'affecter la continuité de l'activité, aux impacts d'un éventuel ralentissement de l'activité économique sur les commandes signées et futures des clients.

8 EFFECTIF SALARIE MOYEN DU GROUPE

L'effectif salarié moyen du Groupe pris dans le sens des sociétés consolidées suivant la méthode de l'intégration globale ressort à 49 personnes au 31 décembre 2019.

9 ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société GAUSSIN SA poursuit sa politique de dépôt de brevets et marques afin de protéger les intérêts du groupe en matière de propriété industrielle.

La création de la société BATTERIE MOBILE au premier semestre 2012, filiale à 100% de GAUSSIN, dont l'objet social porte sur la recherche-développement et la réalisation de moteurs électriques ou hybrides pour véhicules lourds, reposant sur les techniques des batteries ou de la pile à combustible en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), a élargi l'activité de R&D du Groupe GAUSSIN.

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE DES COMPTES ANNUELS

10.1 Prise de participation complémentaire au capital de METALLIANCE

Le contrat d'acquisition de la société METALLIANCE a été signé le 30 janvier 2020, ce qui portera la participation de la société GAUSSIN à 95,75 % du capital de la société METALLIANCE. La date d'effet a été fixée au plus tard au 31 juillet 2020 et est subordonnée à la levée des conditions suspensives :

- L'obtention de la confirmation du maintien des concours apportés par les banques de la société METALLIANCE et de sa filiale, la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE ;
- L'obtention par GAUSSIN des financements nécessaires à cette acquisition.

A l'issue de cette acquisition l'activité de METALLIANCE serait alors consolidée en intégration globale au sein du groupe GAUSSIN.

10.2 Assemblée générale mixte du 27 février 2020

Lors de cette assemblée les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions exposées. L'assemblée générale a notamment approuvé les résolutions relatives aux projets suivants :

- Le partenariat avec HYPERLOOP TRANSPORTATION TECHNOLOGIES qui prévoit un investissement initial de 1 million de dollars par HyperloopTT dans le capital de GAUSSIN réalisé à un prix de souscription par action résultant de la division de la valeur de la totalité du capital de GAUSSIN fixée à 250 millions de dollars (son équivalent en euros) par le nombre total d'actions de la Société au jour de l'émission, soit un prix de souscription d'environ de 1,09€ (au cours de clôture d'hier de 1,0881 de dollars pour 1 euro). Le cas échéant, HyperloopTT pourra investir au-delà de ce montant initial de 1 million de dollars dans le capital de GAUSSIN, à condition que cet investissement complémentaire, au-delà du montant initial de 1 million de dollars, ne dépasse pas 20% du capital de GAUSSIN. En tout état de cause, HyperloopTT sera tenu de conserver ses actions GAUSSIN pendant au moins 2 ans.
- Le regroupement des actions de la société GAUSSIN Ce regroupement d'actions consiste à échanger 10 actions anciennes de la Société pour 1 action nouvelle. En conséquence, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action GAUSSIN d'une valeur nominale de 1 euro pour 10 actions GAUSSIN existantes d'une valeur nominale de 0,10 euro. Les opérations de regroupement d'actions débuteront dans les prochains jours conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Le regroupement d'actions prendra effet 1 mois après la date de début des opérations de regroupement. Ce regroupement ne modifie ni la valeur du portefeuille d'actions détenu par un actionnaire, ni la capitalisation boursière de la société.

10.3 AGA 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 nouveaux plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2020-1	AGA 2020-2	AGA 2020-3
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	16/01/2020	16/01/2020	16/01/2020
Nombre d'actions gratuites attribuées	3 310 000	2 850 000	4 995 000
Période d'acquisition	1 an : - 2021	sur 3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.	3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.
Condition d'acquisition	Conditions cumulatives : - Présence ; - Formation ; - Fabrication de 24 ATM, 12 APM, 1 ATMH2, un TT (au Qatar), un AGV, un ART, un AMTD et 1 e-AB (assemblé au Qatar).	En 3 tranches - Présence ; - Signature d'un contrat de licence de 3 M€ ; - Signature d'un contrat de licence de 6 M€	En 3 tranches - EBITDA positif ; - Réduction de 15% du montant des charges et du nombre de pièces en stock ; - Réduction de 30% du montant des charges et du nombre de pièces en stock .

Le nombre d'actions gratuites qui sera octroyé au mandataire social est de 4 585 000 actions.

10.4 Covid-19

L'évolution de l'épidémie liée au Covid-19 a pris une ampleur sans précédent et son issue demeure à ce stade encore incertaine. Notre Groupe est pleinement engagé dans la gestion de cette crise avec pour priorité absolue, la santé de nos salariés, sous-traitants et clients.

L'évolution de la situation liée à l'épidémie de Covid-19 reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour réduire les conséquences de l'épidémie sur son activité et ses résultats.

Notre Groupe entend assurer la continuité de son activité, même en cas de crise prolongée, en maintenant la production et en gérant son carnet de commandes, à ce jour aucune commande clients n'a été reportée ou annulée.

À la date de publication de ce document, les processus achats et engineering mis en place par notre Groupe doivent permettre de limiter l'impact logistique du COVID-19 et honorer notre carnet de commande 2020. Nos services achat et qualité sont entièrement mobilisés au respect des délais de réception prévue des fournisseurs par des contacts renforcés durant cette période sensible. Par ailleurs, la conception historique en « skateboard » et « agnostique » des véhicules Gaussin permet une interchangeabilité et un remplacement rapide d'architecture d'un sous-ensemble contenant un composant majeur en rupture potentielle tel qu'un moteur/variateur/batterie par un autre sous-ensemble composé de composants disponibles.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement sanitaire mises en œuvre le Groupe GAUSSIN ne sera pas en mesure de tenir ses objectifs pour l'exercice 2020 de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle d'activité et de free cash-flow, tels qu'anticipés dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation.

Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer l'impact net de l'épidémie sur l'activité et les résultats du Groupe GAUSSIN.

11 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice précédent. Les conventions générales comptables ont été appliquées notamment celle relative à la continuité d'exploitation. Nous renvoyons au paragraphe 7.3.2 de ce rapport car le critère de la continuité d'exploitation doit s'apprécier de la même manière pour les comptes sociaux.

11.1 Bilan social

Le bilan 2019 comparé à 2018 se présente ainsi :

BILAN - ACTIF	31 décembre 2019			31 décembre 2018
	brut	amortissements et provisions	net	net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement	3 681 733	1 032 721	2 649 012	30 492
. Concessions brevets et droits similaires	6 191 923	5 699 968	491 955	1 004 779
. Fonds de commerce	610		610	610
. Immobilisations incorporelles en cours	1 322 453	265 960	1 056 493	3 198 424
Immobilisations corporelles				
. Matériel et outillage	6 891 897	6 187 195	704 702	722 104
. Installations agencements et installations	744 360	321 060	423 300	487 283
. Matériel de transport	29 478	3 139	26 339	0
. Matériel informatique	166 762	112 703	54 059	26 829
. Matériel de démonstration salons	274 893	271 866	3 026	4 357
. Matériel et mobilier bureau	295 393	228 712	66 681	76 077
. Immobilisations corporelles en cours	1 617 819		1 617 819	1 116 488
Immobilisations financières				
. Titres de participations	25 118 369	20 388 003	4 730 366	13 826 974
. Autres titres immobilisés	1 250		1 250	1 250
. Prêts	400 477	400 477	0	0
. Autres immobilisations financières	793 380	470 836	322 544	705 911
Total des immobilisations	47 530 796	35 382 640	12 148 157	21 201 577
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours de production				
. Stocks matières premières	2 944 103	1 427 152	1 516 951	1 237 032
. Travaux en-cours de production de biens	3 708 554	654 693	3 053 861	768 015
. Stocks intermédiaires et finis	1 749 082	1 732 362	16 720	16 720
. Stocks marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	413 142		413 142	153 841
Créances				
. Clients et comptes rattachés	6 776 029	512 810	6 263 219	828 229
. Autres créances	8 900 896	3 482 067	5 418 829	6 745 420
Divers				
. Valeurs mobilières de placement	61 777		61 777	61 777
. Disponibilités	2 952 981		2 952 981	3 036 136
. Charges constatées d'avance	231 350		231 350	395 535
Total de l'actif circulant	27 737 914	7 809 083	19 928 830	13 242 705
. Frais d'émission d'emprunts à étaler	25 947		25 947	45 406
. Ecart de conversion actif	33 843		33 843	1 126
Total des comptes de régularisation	59 790	0	59 790	46 532
TOTAL BILAN	75 328 500	43 191 723	32 136 777	34 490 815

BILAN - PASSIF (avant répartition)	31-déc.-19	31-déc.-18
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	21 136 981	18 760 371
Prime d'émission	2 621 531	14 846 734
Bons de souscription d'actions		
Réserve légale	93 495	93 495
Autres réserves	41 317	41 317
Report à nouveau	-5 164 288	
Résultat de l'exercice	-6 764 108	-18 164 288
Subvention d'investissement		0
Provisions réglementées	204 840	204 840
Total des capitaux propres	12 169 769	15 782 469
AUTRES FONDS PROPRES	4 562 292	4 562 292
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 935 383	3 864 294
Provisions pour charges		
Total des provisions pour risques et charges	1 935 383	3 864 294
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 906 115	1 727 709
Dettes financières diverses		10
Avances clients et comptes rattachés	2 225 500	1 850 682
Fournisseurs et comptes rattachés	8 213 344	5 370 617
Dettes fiscales et sociales	1 032 328	800 350
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		500 000
Autres dettes	40 092	412
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes	13 417 380	10 249 780
Ecart de conversion passif	51 954	31 980
TOTAL BILAN	32 136 778	34 490 815

11.1.1 Actif immobilisé

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de 36 K€.

La société a activé des projets de R&D à hauteur de 2.925 K€ concernant les projets APM, ASBM et VASCO.

Les **immobilisations corporelles** ont augmenté de 463 K€.

- Acquisitions et augmentations des productions immobilisée pour +1.400 K€ ;

Les **titres de participation** ont diminué de 9.097 K€. Cette variation s'explique par :

- Les titres de la société PORT AUTOMATION SYSTEMS (PAS) ont fait l'objet d'une TUP le 28 février 2019 ;
- Les titres de la société DOCK IT ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 17 K€ ;
- Les titres de la société BATTERIE MOBILE ont fait l'objet d'une dépréciation de 8.569 K€.

Les **autres titres immobilisés** ont diminué de 383 K€ notamment :

- Le versement de nouveaux dépôts de garantie pour + 84 K€ ;
- La variation du contrat de liquidité de - 2K€,
- Dépréciation d'un mali de - 465 K€

11.1.2 Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 19.929 K€ au 31 décembre 2019 alors qu'il s'élevait à 13.243 K€ au 31 décembre 2018. Les principales variations concernent les postes suivants :

Les stocks ont augmenté de 2.566 K€.

- Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 3.814 K au 31 décembre 2019 (contre 3.090 K€ au 31 décembre 2018) et ramène la valeur des stocks à sa valeur probable de réalisation.
- Le stock de pièces net s'élève à 1.517 K€ (+280 K€) ;

- Le stock d'en-cours de production net s'élève à 3.054 K€ (+2.286 K€), ce stock intègre la production d'ATM, d'APM, d'ASBM, d'automoteur et de remorques industrielles ;
- Le stock de produits finis net s'élève à 16 K€ sans variation.

Les créances clients et comptes rattachés ont augmenté de 5.435 K€.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 6.776 K€ au 31 décembre 2019. Il se compose notamment de 213 K€ de créances intra groupe et de 6.563 K€ de créances hors groupe, qui sont dépréciées à hauteur de 458 K€.

Le poste « autres créances » s'élève à 5.418 K€ au 31 décembre 2019. Il comprend principalement 890 K€ liés au prix gagné à Dubaï en attente de règlement, 1.031 K€ de TVA à récupérer, 2.682 K€ d'avance de trésorerie accordées aux filiales du groupe, 812 K€ de CIR et 3 K€ d'autres créances.

Les disponibilités s'élèvent à 3.015 K€ au 31 décembre 2019 contre 3.098 K€ au 31 décembre 2018, soit une diminution de - 83 K€.

11.1.3 Passif – capitaux propres

Le montant cumulé des capitaux propres s'élève à 12.170 K€ au 31 décembre 2019 par rapport à 15.782 K€ au 31 décembre 2018. Cette variation traduit d'une part, la perte de l'exercice d'un montant de - 6.764 K€ et d'autre part :

- Des augmentations de capital par apport en numéraire pour 2.377 K€ et 1.123 K€ de prime d'émission ;
- Une imputation sur la prime d'émission des frais liés aux augmentations de capital pour 350 K€.

L'actionnariat se décompose ainsi au 31 décembre 2019 :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital
Christophe GAUSSIN*	11 975 225	5,67%
Volker BERL	1 453 406	0,69%
Damien PERSONENI	1	0,00%
Martial PERNICENI	39 730	0,02%
<i>sous total Conseil d'administration</i>	13 468 362	6,37%
Autres actionnaires nominatifs	597 752	0,28%
Personnel -attributions actions gratuites	2 928 000	1,39%
Auto détention**	40 475	0,02%
Autres Actionnaires au porteur	194 335 223	91,94%
TOTAL du capital de la société	211 369 812	100,00%

* *Détention directe et indirecte via la société Milestone, détenue à 100%*

** *Actions détenues par le contrat de liquidité au 31/12/2019*

Augmentations de capital

La société GAUSSIN SA a procédé, sur l'année 2019, à plusieurs augmentations de capital :

- Le 31/01/19, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 1.500 K€ par émission de 6.250.002 actions au prix unitaire de 0,24 € ;
- Le 11/04/19, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 2.000 K€ par émission de 9.756.102 actions au prix unitaire de 0,21 €) ;
- Le 20/12/19, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 500 K€ par émission de 5.000.000 actions au prix unitaire de 0,10 € par imputation sur la prime d'émission suite à l'attribution des actions dans le cadre du plan AGA-2018-M ;
- Le 31/12/19, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 276 K€ par émission de 2.760.000 actions au prix unitaire de 0,10 € par imputation sur la prime d'émission suite à l'attribution des actions dans le cadre du plan AGA-2018-S.

Ces augmentations de capital en numéraire ont généré des augmentations de capital de 2.377 K€ ainsi qu'une augmentation des primes d'émission de 1.123 K€, soit une création de 23.766.104 titres. A noter également une imputation de frais d'augmentation de capital de 350 K€.

Bons de souscription d'actions remboursables - BSAR

La société a, le 27 novembre 2013, sur autorisation du Conseil d'Administration du 29 octobre 2013, procédé à l'émission de 4.035.097 BSAR au prix d'émission de 0,15 €. Cette émission a donc représenté un apport en capitaux propres de 605.264 €.

- Nombre de BSAR restant à exercer au 31 décembre 2019 : 3 175 452 ;
- Prix de souscription du BSAR : 0.15 € ;
- Date d'expiration des BSAR : 29 novembre 2020 ;
- Prix de souscription de l'action : 0.45 € ;
- Modalités d'exercice : 1 action pour 1 BSAR jusqu'en 2017 puis, 1,05 action pour 1 BSAR à compter de 2018.

Bons de souscription d'actions – BSA-2016NC

- Nombre de BSA-2016 NC restant à exercer au 31/12/2019 : 5 000 000
- Date d'expiration des BSA-2016 NC : 5 ans à compter de la date anniversaire de leur souscription
- Parité d'exercice des BSA-2016NC : 1 BSA-2016NC donnera le droit de souscrire à 1 action de la société GAUSSIN SA de 0,10 €.
- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

Plan d'actions gratuites – AGA 2018- A

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont 2 plans ont été réalisés au cours de 2019. Il reste donc le plan AGA 2018-A avec les caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 18/10/2018
- Nombre d'actions gratuites attribuées : 1.600.000
- Condition d'acquisition : Performance
- Période d'acquisition : 2 ans

11.1.4 Passif – provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.935 K€ par rapport à 3.864 K€ au 31 décembre 2018. Ces provisions comprennent notamment une provision pour couvrir des risques d'exploitation à hauteur de 279 K€, une provision pour pertes à terminaison et pour couvrir des charges futures d'un montant de 1.623 K€ et une provision pour risque de change de 34 K€.

11.1.5 Passif – dettes

Ce poste s'élève à 13.417 K€ au 31 décembre 2019 par rapport à 10.250 K€ au 31 décembre 2018. Ce poste comprend :

- Le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » concerne principalement l'emprunt consenti en 2014 par Agate d'un montant de 1.450 K€ augmenté de 456 K€ d'intérêts courus non échus.
- Les avances et acomptes reçus intègrent notamment l'avance consentie par la société MONTE MALO de 195 K€ pour l'acquisition de 3 chargeurs ;
- Les dettes fournisseurs de 8.213 K€ comprennent 3.294 K€ de dettes intra groupe ;
- Les dettes fiscales et sociales de 1.032 K€ intègrent 58 K€ de TVA à payer ;
- Les autres dettes de 40 K€ correspondent aux jetons de présence restant à verser.

11.2 Compte de résultat social

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-19	31-déc.-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		334 674
Production vendue de biens	5 900 166	3 095 961
Production vendue de services	1 407 823	138 848
Chiffre d'affaires net	7 307 989	3 569 483
Production stockée - variation des travaux en cours	2 861 843	-2 071 807
Production immobilisée	2 253 092	2 029 493
Subventions d'exploitation		0
Transferts de charges	148 481	156 015
Reprises sur provisions d'exploitation	4 090 990	1 792 753
Autres produits	11 482 882	482 506
Total des produits d'exploitation	28 145 277	5 958 443
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		95 496
Variation des stocks de marchandises	0	0
Achats matières premières et autres approvisionnements	7 760 904	3 026 364
Variation des stocks matières premières	-349 047	-509 525
Autres achats et charges externes	10 071 598	5 984 309
Total charges externes	17 483 455	8 596 644
Total Impôts et taxes	239 109	90 723
Salaires et traitements	2 372 477	2 351 981
Charges sociales	1 271 558	1 020 420
Total charges de personnel	3 644 035	3 372 401
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 519 496	2 063 425
Dotations aux provisions sur immobilisations	370 593	2 121 644
Dotations aux provisions sur actif circulant	843 722	3 239 022
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 694 258	1 983 250
Total Dotations d'exploitation	5 428 069	9 407 341
Autres charges	1 207 258	1 143 132
Total des charges d'exploitation	28 001 926	22 610 241
RESULTAT D'EXPLOITATION - E.B.I.T.	143 351	-16 651 798
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers des participations	89 805	111 441
Autres intérêts et produits assimilés	27 778	517
Reprises sur provisions et transferts de charges financiers		19 700
Différences positives de change	23 947	6 477
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement		350
Total des produits financiers	141 530	138 485
CHARGES FINANCIERES		
Dotations pour dépréciations financières	10 299 345	4 628 896
Intérêts et charges assimilées	178 797	6 549 085
Différences négatives de change	106 169	773
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		0
Total des charges financières	10 584 311	11 178 754
RESULTAT FINANCIER	-10 442 781	-11 040 269
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RCAI)	-10 299 431	-27 692 067
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	921 753	1 117 333
Sur opérations en capital	4 732	11 572 069
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 838 317	0
Total des produits exceptionnels	2 764 801	12 689 402
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	34 828	235 114
Sur opérations en capital	6 249	2 532 949
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		516 694
Total des charges exceptionnelles	41 076	3 284 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 723 725	9 404 645
RESULTAT AVANT IMPOT - E.B.T.	-7 575 706	-18 287 422
IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SUR I.S.	-811 598	-123 134
RESULTAT NET DISTRIBUABLE	-6 764 108	-18 164 288

11.2.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires s'élève à 7.308 K€ par rapport à 3.569 K€ pour 2018. Le chiffre d'affaires 2019 intègre la vente de 30 ATM, des TT, 1 ASBM, des automoteurs, remorques et Cargo, ainsi que des prestations de SAV.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 28.145 K€ contre 5.958 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les reprises de provision et transfert de charges de 4.239 K€ correspondent à :

- 4.091 K€ au titre des reprises de provisions, dont 1.334 K€ concernent la perte à terminaison, 110 K€ concernent les stocks, et 1.169 K€ concernent les créances clients.
- 148 K€ au titre des transferts de charges, dont 94 K€ correspondant à la refacturation des managements fees aux sociétés du groupe.

11.2.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 28.002 K€ en 2019 contre 22.610 K€ en 2018 et comprennent les « autres achats et charges externes » à hauteur de 10.072 K€.

Autres achats et charges externes	2019	2018	Ecart
Achats d'études	1 208	419	789
Sous-traitance services	1 360	747	614
Energie	43	47	-4
Petits matériels	77	51	25
Sous-traitance générale	2	11	-9
Locations immobilières	986	733	253
Locations mobilières	260	305	-45
Entretien et réparations	82	90	-8
Prime d'assurance	170	164	6
Etudes et documentations	31	15	16
Personnel extérieur	502	363	139
Commissions versées			0
Honoraires avocats	477	336	141
Honoraires CAC et comptables	324	411	-87
Honoraires liés à Alternext	126	203	-77
Honoraires divers	552	690	-138
Publicité	2 524	617	1 907
Transport	296	128	168
Déplacements, missions et réceptions	819	459	360
Frais postaux et Télécommunication	119	91	28
Services bancaires	77	85	-8
Cotisations	36	19	17
Sous-total Charges externes	10 072	5 984	4 087

La hausse des charges externes est principalement liée à la mise en place d'un contrat de partenariat.

11.2.3 Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation de 2019 est un bénéfice de 143 K€ par rapport à une perte de 16.652 K€ en 2018.

11.2.4 Résultat financier

Le résultat financier affiche une perte de - 10.443 K€ en 2019 contre une perte de 11.040 K€ en 2018. Ce résultat intègre

- La dotation pour dépréciation des comptes courants pour 1.247 K€ ;
- La dotation sur les titres DOCK IT pour 17 K€ ;
- La dotation sur les titres BATTERIE MOBILE pour 8.569 K€ ;

- La dotation pour dépréciation d'un mali de 465 K€ (mali technique affecté aux titres BATTERIE MOBILE).

11.2.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2019 est bénéficiaire de + 2.724 K€ contre un bénéfice de + 9.405 K€ en 2018.

Le prix remporté au concours du Dubaï World Challenge for self-driving transport 2019 s'élève à 894 K€,

La reprise de provision suite au jugement favorable de la cours d'appel s'élève à 1.838 K€.

12 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2019.

Par ailleurs, nous vous informons que les mandats de Monsieur Damien PERSONNENI et de Monsieur Martial PERNICENI arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler les mandats de Monsieur Damien PERSONNENI et de Monsieur Martial PERNICENI comme administrateur de la Société pour une nouvelle durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Monsieur Damien PERSONNENI et de Monsieur Martial PERNICENI ayant fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions d'Administrateur et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

13 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat de la société SOFIGEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et que le mandat de la société ORFIS, Commissaire aux Comptes titulaire venu en remplacement de la société DELOITTE ayant démissionné en 2018, arrivera à échéance lors de la présente assemblée générale.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler le mandat de la société ORFIS pour une nouvelle durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

14 AUTRES INFORMATIONS

14.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

La société GAUSSIN SA lie intimement sa performance économique à sa performance environnementale et sociale.

Engagé dans la réduction de son empreinte environnementale, la société GAUSSIN a l'ambition de figurer parmi les entreprises exemplaires en la matière et souhaite par ses produits permettre à ses clients de tendre vers une réduction rapide de leur empreinte environnementale.

L'effectif moyen est en augmentation avec 44 salariés en 2019 contre 33 salariés au 31 décembre 2018.

14.2 Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a délibéré sur la politique de la Société, au cours de l'exercice écoulé, en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes, sur la base des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2312-18 du code du travail et à l'article L. 1142-8 du même code.

La répartition des hommes et des femmes dans la Société est majoritairement masculine et homogène dans l'ensemble des filières.

Une majorité d'hommes se retrouve dans les fonctions managériales.

La Société étant particulièrement attachée à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, elle poursuit une politique de promotion égalitaire.

14.3 Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts intervenues au cours de l'exercice se sont élevées à 20.260 € et correspondent à la part non déductible de la location de véhicules étant précisé que le montant de ces charges vient en déduction du déficit fiscal reportable. L'impact théorique sur l'impôt sur les sociétés au taux de 28,00 % est de 5.673 €.

14.4 Opérations de rachat et de vente d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous rendons rendu compte des opérations d'acquisition d'actions réalisées au titre de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Les opérations susvisées ont été réalisées au titre du contrat de liquidité confié à la société Invest Sécurité, en application des délégations confiées au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde en espèces du compte de liquidité : 37.146,30 € ;
- 40.475 actions de 0,10€ de nominal, valorisés 7.355,01 € à la valeur d'achat.

14.5 Plan de stock-options – Plan d'attribution d'actions gratuites – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons également des plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par la Société.

Pour mémoire, un plan d'attribution d'actions gratuites avait été mis en place en 2012 au profit des salariés et mandataires sociaux ; après la période d'acquisition, 274.092 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2018-A	AGA 2018-M	AGA 2018-S
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18/10/2018	20/12/2018	20/12/2018
Nombre d'actions gratuites attribuées	1 600 000	5 000 000	2 840 000
Condition d'acquisition	Performance	Présence	Performance
Période d'acquisition	2 ans	1 an	1 an
Nombre d'actions gratuites acquises en 2019		5 000 000	2 760 000
Nombre d'actions gratuites qui seront acquises en 2020	1 200 000		

Les actions des plans AGA 2018-M et AGA 2018-S ont été attribués respectivement le 20/12/2019 et le 31/12/2019.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2019 au titre de ces 3 plans d'attribution d'actions gratuites s'élève à 302 K€.

Concernant le plan d'AGA 2018-A, 400 000 attributions ont été annulées et le nombre d'actions restant à émettre s'élève à 1 200 000 actions. Ces 1 200 000 actions qui intègrent 400 000 actions destinées au mandataire social, sont devenues définitivement acquises car les objectifs ont été atteints.

Les actions des plans AGA 2018-M et AGA 2018-S ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Ces opérations ont donc fait l'objet de 2 augmentations de capital par imputation sur la prime d'émission.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 nouveaux plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2020-1	AGA 2020-2	AGA 2020-3
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	16/01/2020	16/01/2020	16/01/2020
Nombre d'actions gratuites attribuées	3 310 000	2 850 000	4 995 000
Période d'acquisition	1 an : - 2021	sur 3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.	3 ans avec : - 1/3 en 2021 ; - 1/3 en 2022 ; - 1/3 en 2023.
Condition d'acquisition	Conditions cumulatives : - Présence ; - Formation ; - Fabrication de 24 ATM, 12 APM, 1 ATMH2, un TT (au Qatar), un AGV, un ART, un AMTD et 1 e-AB (assemblé au Qatar).	En 3 tranches - Présence ; - Signature d'un contrat de licence de 3 M€ ; - Signature d'un contrat de licence de 6 M€	En 3 tranches - EBITDA positif ; - Réduction de 15% du montant des charges et du nombre de pièces en stock ; - Réduction de 30% du montant des charges et du nombre de pièces en stock .

Enfin, conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la participation des salariés au capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise, représente 0 % du capital social.

14.6 Conventions réglementées

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au vu du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-38 du code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019, seront abordées ci-après.

Ces conventions portent notamment sur des opérations intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et celles intervenues entre la société et une entreprise dont le directeur général, l'un des administrateurs est propriétaire, gérant, administrateur ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

14.6.1 Convention autorisée par les Conseils d'administration en dates du 30 juin 2008, 21 décembre 2008, 14 avril 2010 et 29 juin 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe

→ **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

→ **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 30 juin 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances de trésorerie pouvant intervenir entre les sociétés du groupe.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

Dans sa délibération du 21 décembre 2008, le Conseil d'administration a fixé le taux de rémunération des comptes courants au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention de «cash-pool» avec un établissement bancaire afin de niveler la trésorerie générée par les avances en comptes courants des sociétés EVENT et LEADERLEASE.

Dans sa délibération du 29 juin 2010, le Conseil d'administration a étendu l'autorisation relative à la convention de «cash-pool» à l'ensemble des filiales et sous-filiales existantes et futures du groupe GAUSSIN.

Les avances de trésorerie sont réalisées soit par virements directs entre les sociétés du groupe, soit lors du nivellement automatique quotidien des soldes de trésorerie au titre du cash-pool.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2019 est fixé à 1,32 %.

Les soldes des mouvements de trésorerie et leurs rémunérations s'établissent comme suit pour l'exercice 2019 :

filiale	créance actif	dette passif
DOCK IT PORT EQUIPMENT	742 067	
LEADERLEASE	2 740 000	
SCI HALL 7	200 000	
SCI HALL 8	1 500 000	
SCI HALL 9 bis	22 000	
BATTERIE MOBILE	960 000	
Total	6 164 067	0
Solde des comptes courants	6 164 067	

Rémunération des avances de trésorerie

en euros	charge financière GAUSSIN	produit financier GAUSSIN
DOCK IT PORT EQUIPMENT		9 795
LEADERLEASE		34 924
SCI HALL 7		3 882
SCI HALL 8		23 435
SCI HALL 9 bis		3 381
BATTERIE MOBILE	0	14 388
Total	0	89 805
Solde des comptes courants		-89 805

14.6.2 Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2009 portant sur les baux commerciaux

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont le renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

La société GAUSSIN SA est locataire des locaux industriels définis sous les appellations « hall 7 », « hall 8 » et « hall 9bis ».

Pour chacun des locaux industriels répondant à la définition ci-dessus mentionnée, il a été établi un bail commercial aux conditions d'usage, comme suit :

Bailleur du Hall 7 :

SCI du HALL 7

date d'effet : 1er avril 2009

Bailleur du Hall 8 :	SCI du HALL 8	date d'effet : 31 décembre 2018
Bailleur du Hall 9 bis :	SCI du HALL 9bis	date d'effet : 1er avril 2009

Aux termes desdits baux, à l'expiration de leurs durées respectives, les baux ont été de plein droit renouvelés en conséquence du maintien du preneur dans les locaux. Les baux ont ainsi été renouvelés tacitement pour une durée de 9 années à compter du 1er avril 2018.

LEADERLEASE est filiale de GAUSSIN à hauteur de :	99.58 %
SCI du HALL 7 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %
SCI du HALL 8 est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %
SCI du HALL 9bis est filiale de LEADERLEASE à hauteur de :	99,90 %

Monsieur Christophe GAUSSIN détient à titre personnel une participation dans chacune des 3 SCI mentionnées de 0,10 % du capital social.

La traduction chiffrée de la convention relative aux baux commerciaux s'établit comme suit :

Bailleur	date d'effet	date de fin	loyer comptabilisé en 2019	refacturation des charges locatives
SCI du HALL 7	1 ^{er} avril 2009		216.800	20.000
SCI du HALL 8	31 décembre 2018		233.200	20.000
SCI du HALL 9bis	1 ^{er} avril 2009		188.000	20.000
totaux			638.000	60.000

Le montant du loyer a fait l'objet d'une réévaluation en 2018.

Dans sa délibération du 1er avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la reconduction des baux commerciaux qui ont été conclus le 24 juillet 2009 avec la SCI DU HALL 7, la SCI DU HALL 8, la SCI DU HALL 9 BIS.

14.6.3 Facturation de « management fees » par GAUSSIN SA à LEADERLEASE et à BATTERIE MOBILE

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateurs concernés : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

La société GAUSSIN a assumé la charge de salariés ou de personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale résumées sous le terme « management fees », dont les prestations ont bénéficié aux sociétés GAUSSIN SA, BATTERIE MOBILE, LEADERLEASE et ses filiales.

Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Ces coûts se sont élevés à la somme de 93.813 euros au titre de l'exercice 2019, incluant une quote-part de fonction support de 3%.

La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes.

Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré à chaque société du groupe.

Les « management fees » sont ainsi répartis comme suit, en euros :

	Montant H.T
LEADERLEASE (management fees refacturés)	30.137
BATTERIE MOBILE (management fees refacturés)	63.676

14.6.4 Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 02 décembre 2014 portant sur une mise à disposition d'un terrain.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont le renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

Dans sa délibération du 2 décembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à disposer d'un terrain sis « Les GUINNOTTES » appartenant à la SCI LES GRANDS VERGERS moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50 000 euros H.T. à compter du 01 janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction et résiliable avec un préavis d'un mois.

Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016 a étendu la convention de mise à disposition du terrain à l'ensemble de la parcelle. La redevance annuelle forfaitaire est donc de 200.000 € H.T à compter du 01 janvier 2017.

En 2019, la société SCI LES GRANDS VERGERS a facturé la somme de 200.000 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention.

Dans sa délibération du 1er avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la reconduction de cette convention.

14.6.5 Convention portant sur une mise à disposition d'un terrain par LEADERLEASE.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont le renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, Monsieur Volker BERL et Monsieur Martial PERNICENI**

LEADERLEASE est propriétaire d'un terrain couvert d'une dalle de béton situé sis 11 rue du 47ème Régiment d'Artillerie-70400 HERICOURT et d'une superficie de 21 548 m2.

La société Gaussin souhaite utiliser le Terrain afin d'effectuer des essais, des démonstrations avec les véhicules qu'il fabrique.

LEADERLEASE par convention du 2 décembre 2014 a mis à disposition son terrain à GAUSSIN moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50.000€ H.T. pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

En 2019, la société LEADERLEASE a facturé la somme de 50.000 euros à la société GAUSSIN au titre de cette convention.

Dans sa délibération du 1er avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la reconduction de cette convention.

14.6.6 Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 1er septembre 2014 portant sur un contrat de Services Agreement avec DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LDT.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 1^{er} septembre 2014, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure un contrat de Service Agreement avec la société DOCK IT PORT EQUIPMENT PTE LDT calculé selon la formule COST +5%. Les échanges entre ces 2 sociétés existent depuis 2010.

Il a été constaté dans les comptes 2019 de la société GAUSSIN SA, au titre de ce contrat, une charge de 19.798 euros, selon la répartition suivante :

Service agreement 2019	: 19.798 euros
Total 2019	: 19.798 euros

14.6.7 Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 21 décembre 2016 portant sur un contrat de mission avec la société MILESTONE.

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 21 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé un contrat de mission à compter du 1er janvier 2016. La société MILESTONE a une expérience dans les techniques des batteries ou de la pile à combustible.

Le montant de la charge 2019, au titre de ce contrat est de 717.562 euros.

- Dont 127.651 €uros concernent une régularisation 2018
- Dont 589.911 €uros concernent les missions 2019.

Une avance de trésorerie de 1 an est octroyée sous forme d'acomptes.

14.6.8 Indemnité de non concurrence autorisée par le Conseil d'administration en date du 6 février 2017

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**

Dans sa délibération du 6 février 2017, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à instaurer une indemnité de non-concurrence en cas de départ au profit de son président directeur général, Christophe Gaussin.

Cet engagement courra pour une durée de 24 mois à compter de la cessation de ses fonctions et aura pour objet d'interdire à Christophe Gaussin l'exercice d'une activité professionnelle concurrente à la société Gaussin SA.

Le montant de l'indemnité de départ s'élève à 24 mois de rémunération (fixe + primes).

14.6.9 Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 1er avril 2019 portant sur l'attribution d'une mission spéciale à Monsieur Damien PERSONENI

- **Convention autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Damien PERSONENI**

Dans sa délibération du 1er avril 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la société GAUSSIN à conclure une convention confiant à Monsieur Damien PERSONENI une mission spéciale dans le cadre des dispositions de l'article L.225-46 du Code de commerce.

La mission qui lui a été confiée a pour objet l'extension de licences STELS sur de nouveaux territoires.

La rémunération s'élève à un montant de 1.500 euros par jour en Europe et de 2.200 euros par jour hors Europe dans la limite de 10 jours ou d'un montant forfaitaire de 22.000 euros, outre le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de la mission, sur présentation de justificatifs.

En 2019, la société GAUSSIN lui a versé une rémunération exceptionnelle de 5.200 euros.

Pour mémoire, le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2019 avait autorisé, en tant que de besoin, la poursuite et, le cas échéant, la conclusion, le renouvellement ou la reconduction de ces conventions.

Les conventions susvisées ont été réexaminées par le Conseil d'Administration.

14.7 Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce d'après la meilleure connaissance qu'en a la Société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales

détenant, directement ou indirectement, plus de 5%, plus de 10%, plus de 15%, plus de 20%, plus de 25%, plus de 33,33%, plus de 50%, plus de 66,66%, plus de 90% ou plus de 95% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales de la Société, à la date du 31 décembre 2019, et des modifications intervenues au cours de l'exercice :

	Exercice N-1	Exercice N
<i>Personnes Physiques</i>		
M. Christophe GAUSSIN	3,72 %	5,67 %

14.8 Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, cette information est jugée non significative compte tenu du montant du chiffre d'affaires réalisé.

14.9 Opération sur titres des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que les dirigeant (ou les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 susmentionné) sur l'exercice 2019 ont bénéficié d'une attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice.

14.10 Solde des dettes fournisseurs et créances clients à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 et l'article D.441-6-1 du code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux suivants le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
Article D.441-1,-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1,-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	1 791 427	1 665 539	170 501	88 731	239 507	2 164 278	5 406 753	65 293	14 719	0	1 197 551	1 277 563
% du montant total des achats de l'exercice TTC		9%	1%	0%	1%	12%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							29%	0%	0%	0%	6%	7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.461-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	. Délais contractuels :					. Délais contractuels :						
	. Délais légaux					. Délais légaux						

15 RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

nature des indications	n-4	n-3	n-2	n-1	n
	2015	2016	2017	2018	2019
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social (euros)	21 938 593	9 051 123	9 392 189	18 760 371	21 136 981
b) nombre d'actions émises	21 938 593	45 655 214	93 921 889	187 603 708	211 369 812
c) nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
<i>les amortissements et provisions sont mentionnés "nets de reprises"</i>					
a) chiffre d'affaires hors taxes (euros)	9 507 988	6 663 544	7 990 112	3 569 483	7 307 989
b) résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085	-6 063 638	2 222 401
c) résultats avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-13 052 729	-7 328 552	-6 474 085	-6 063 638	2 222 401
g) impôt sur les bénéfices (euros)	0	0	-9 683	-123 134	-811 598
e) participation légale (euros)	0	0	0	0	0
f) résultats après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-11 449 074	-11 057 008	-19 781 470	-18 164 288	-6 764 108
g) montant des bénéfices distribués (euros)	0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations régulier à une seule action					
a) bénéfices avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,59	-0,16	-0,07	-0,03	0,01
b) bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-0,59	-0,16	-0,07	-0,03	0,01
c) bénéfices après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,52	-0,24	-0,21	-0,10	-0,03
g) Dividende versé à chaque action (euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
a) nombre de salariés (effectif moyen annuel)	51	50	46	34	44
b) montant de la masse salariale (euros)	2 671 247	3 249 538	2 475 933	2 351 981	2 372 477
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (euros)	1 049 533	1 308 939	1 029 429	1 020 420	1 271 558